Nations Unies A/62/PV.56

Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

56e séance plénière
Lundi 26 novembre 2007, à 10 heures
New York

Président : M. Kerin . . . . . (ex-République yougoslave de Macédoine)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Organisation des travaux

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'aborder les questions inscrites à notre ordre du jour pour aujourd'hui, j'aimerais informer les membres que l'examen du point 50 de l'ordre du jour, « Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain », qui était prévu pour aujourd'hui, le 26 novembre, a été reporté à une date ultérieure qui sera annoncée.

Par ailleurs, j'aimerais informer les membres que les rapports de la Première Commission seront examinés dans l'après-midi du mercredi 5 décembre.

Point 121 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons examiner aujourd'hui un sujet qui est d'une grande importance pour nous tous, le point de l'ordre du jour intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ». Sous cet intitulé, les efforts que nous menons pour donner une nouvelle vigueur à cette grande institution durent depuis plus de 16 ans. Nous devons maintenant nous demander quel est notre objectif ultime. Comment pouvons-nous améliorer l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée? Nos dirigeants ont appelé de leurs vœux une ONU plus forte. Ne pourrions-nous pas plutôt appeler cette activité : « Le rôle de l'Assemblée générale dans le renforcement du système des Nations Unies »?

Le Document final du Sommet mondial de 2005 a réaffirmé la position centrale qui nous revient en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation. Il a aussi reconnu notre rôle dans la définition des normes et la codification du droit international. Nous devons tâcher de nous montrer à la hauteur de ce mandat dans notre travail de tous les jours. Pour promouvoir un multilatéralisme plus efficace, pour trouver des solutions globales aux problèmes mondiaux, il nous appartient à tous de renforcer l'autorité et la stature internationale de cette Assemblée.

À l'ouverture du débat général, il y a deux mois, j'ai suggéré que l'Assemblée générale soit davantage un dialogue, et non un monologue; mette plus l'accent sur les résultats concrets; soit plus engageante et plus perspicace; et donne l'exemple de toutes ces qualités par davantage de coopération et de respect mutuel. Je voudrais remercier tous les États Membres pour avoir répondu à ces suggestions par leur contribution active et leurs propositions.

Les États Membres sont le fer de lance de notre réussite et je les encourage à prendre l'initiative. C'est, principalement, en s'attaquant systématiquement, ensemble, aux défis qui se présentent, et en obtenant des résultats que l'Assemblée générale se rend plus

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

forte, plus efficace et plus utile dans la vie du grand public du monde.

À cet égard, j'aimerais remercier le Kirghizistan d'avoir présenté un projet de résolution sur la justice sociale, qui a reçu l'appui de plus de 80 États Membres. Par ailleurs, je relève l'esprit de coopération dans lequel la République tchèque et la République dominicaine ont abordé les élections au Conseil de sécurité. J'invite tous les États Membres à continuer de travailler ensemble de cette façon, avec enthousiasme et dans un esprit de coopération, comme nous l'avons fait aussi à propos de la révision des mandats, afin que nous puissions progresser sur d'autres questions importantes comme le changement climatique, les objectifs du Millénaire pour le développement, la réforme du Conseil de sécurité et la réforme de la gestion.

Cela signifie qu'en ce qui concerne la cohérence à l'échelle du système, par exemple, le succès manifeste des pays pilotes, au niveau des pays, devrait convaincre l'Assemblée générale à New York, plutôt que l'inverse. Afin de donner à tous les États Membres la possibilité de montrer notre dynamisme renouvelé sur les questions prioritaires, j'entends notamment organiser des débats sur la lutte antiterroriste en décembre, sur les changements climatiques en février 2008 et sur la réforme de la gestion en avril.

Comme la Charte l'indique, les relations entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux doivent être des relations de complémentarité, et pas de concurrence. Nous devons continuer de développer nos relations de façon ouverte, transparente et coopérative pour renforcer l'Organisation et mieux accomplir nos buts communs. À cet égard, j'ai des échanges réguliers avec le Secrétaire général sur les questions de fond, et j'ai appuyé sa demande tendant à informer l'Assemblée de l'évolution de la situation. J'aimerais remercier le Secrétaire général pour son appui et sa coopération.

J'ai aussi rencontré périodiquement les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi que les présidents des grandes commissions en vue d'améliorer la coopération et de diffuser les meilleures pratiques. En outre, j'ai encouragé l'interaction de l'Assemblée avec la société civile et le secteur privé, et notre coopération avec les parlements, en particulier par l'entremise de l'Union interparlementaire.

Nos contacts avec ces acteurs importants, ainsi qu'avec d'autres comme les médias, doivent continuer d'être intensifiés. Notre message doit être cohérent, convaincant et proche des préoccupations quotidiennes, et nous devons éviter de donner une impression d'introspection institutionnelle.

L'efficacité du Président et de son équipe a une incidence importante sur la qualité et l'organisation des travaux de l'Assemblée générale. Elle est fonction non seulement de ses compétences politiques et diplomatiques, mais aussi de l'appui et de la coopération des États Membres et du Secrétariat.

À la mesure du rôle envisagé pour la présidence dans la Charte, le budget de la présidence, y compris son bureau, devrait être financé intégralement par le budget ordinaire, plutôt que selon les arrangements improvisés actuels. En outre, et proportionnellement aux responsabilités croissantes de la présidence, le Bureau du Président devrait être doté du personnel voulu et être convenablement situé au Siège de l'Organisation. On s'assurerait ainsi que chaque Président élu, qu'il vienne d'un pays développé ou d'un pays en développement, a les mêmes chances d'obtenir des résultats. Un budget entièrement financé par l'ONU renforcerait l'indépendance de la présidence et améliorerait la transparence et la responsabilité devant les États Membres.

Dans la résolution 61/292 de l'Assemblée, les États Membres ont décidé

> « de créer à sa soixante-deuxième session un groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ouvert à tous les États Membres, chargé d'évaluer et d'analyser l'état d'application des résolutions pertinentes, d'étudier les moyens de renforcer encore le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée, notamment en faisant fond sur les résolutions précédentes, et de présenter un rapport à l'Assemblée à ce sujet. »

Je pense qu'il est particulièrement important que le Groupe de travail s'attache à faire en sorte que les résolutions existantes soient pleinement appliquées. Il pourrait également envisager d'autres mesures concrètes afin d'améliorer nos méthodes de travail, par exemple en mettant au point un répertoire des meilleures pratiques à l'intention de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires, et en actualisant périodiquement le Règlement intérieur pour tenir compte des décisions récentes de l'Assemblée.

Le Groupe de travail doit commencer prochainement l'examen de ces questions et d'autres questions. Aujourd'hui, je suis très heureux d'annoncer que S.E. l'Ambassadeur Towpik, Représentant permanent de la Pologne, et S.E. l'Ambassadeur Loizaga, Représentant permanent du Paraguay, ont accepté d'assumer les fonctions de vice-présidents du Groupe de travail. J'aimerais demander à tous les États Membres d'accorder toute leur coopération et tout leur appui aux vice-présidents, et inviter les membres à faire des propositions concrètes et des suggestions pratiques.

M. Lemos Godinho (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats : la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne souhaite vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance et d'avoir donné aux États Membres la possibilité de débattre de la revitalisation de l'Assemblée générale à la soixante-deuxième session.

Nous souhaitons tout d'abord exprimer notre reconnaissance à la Présidente de l'Assemblée générale, à sa soixante et unième session, S. E. Cheikha Haya Rashed Al-Khalifa, des efforts qu'elle a déployés pour revitaliser l'Assemblée générale, et en particulier d'avoir organisé des débats thématiques sur des questions qui intéressent particulièrement les États Membres.

Nous sommes également reconnaissants aux cofacilitateurs, l'Ambassadeur Daniele Bodini, de Saint-Marin, et l'Ambassadeur Paul Badji, du Sénégal, de leur travail acharné et des nombreuses consultations qu'ils ont menées, auxquelles l'Union européenne (UE) a participé activement.

L'Union européenne appuie les efforts pour renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, conformément à la Charte des Nations Unies, aux principes et aux objectifs exposés dans le Document final du Sommet mondial de 2005, ainsi qu'aux mesures adoptées dans différentes résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

À ce stade, nous pensons que des efforts pratiques sont fondamentaux pour réorganiser le fonctionnement de l'Assemblée générale.

L'Union européenne est fermement convaincue que l'Assemblée générale se revitalise, avant tout, lorsqu'elle s'occupe de questions qui préoccupent véritablement tous nos peuples et l'ensemble de la communauté internationale. Il relève de notre devoir collectif de prendre des initiatives importantes pour répondre aux attentes de nos peuples et pour que les travaux de l'Assemblée générale soient plus pertinents encore.

En outre, chaque État Membre a la responsabilité d'appliquer au quotidien ce qui a déjà été convenu par tous et considéré comme étant utile et nécessaire pour revitaliser cet organe. Nous rappelons que la revitalisation de l'Assemblée générale est un processus en cours depuis plusieurs années déjà et que de nombreuses résolutions ont été déjà adoptées par le passé. Ce qui a été alors décidé doit être appliqué, comme l'a reconnu l'Assemblée lorsqu'elle a adopté la résolution 61/292.

La question de l'application sera aussi au cœur des activités du groupe de travail spécial qui sera créé à la présente cette session, conformément aux dispositions de la résolution que je viens de mentionner. Le mandat confié à ce groupe de travail spécial sera, notamment, « d'évaluer et d'analyser l'état d'application des résolutions pertinentes » (*résolution 61/292, par. 2*).

Les vues et positions bien connues de l'Union européenne sur la revitalisation de l'Assemblée générale ne sont pas toutes pleinement reflétées dans ces résolutions. À de nombreuses reprises, nous aurions voulu que l'Assemblée générale adopte des décisions plus audacieuses et plus ambitieuses qui reflètent nos positions.

Nous pensons néanmoins qu'encourager l'application et la consolidation des résolutions et décisions existantes apportera une vraie valeur ajoutée et se répercutera considérablement sur la façon dont l'Assemblée générale et l'ensemble de l'ONU conduisent leurs travaux.

À la fin de la présente session, il se pourrait que l'on en vienne à conclure que certaines des lacunes reconnues dans la façon dont l'Assemblée générale conduit ses travaux et la façon dont les organes principaux de l'ONU interagissent pourraient être

comblées en appliquant efficacement les résolutions et les décisions existantes. À cette fin, nous attendons avec intérêt la présentation en temps utile d'un rapport global du Secrétaire général, dans l'esprit du paragraphe 1 de la résolution 61/292, afin que ce rapport serve de base utile à des débats éclairés et axés sur l'action dans le cadre du groupe de travail spécial.

Nous attendons avec intérêt de travailler avec les personnes que vous avez nommées pour conduire nos travaux pendant la présente session, sous votre direction générale, Monsieur le Président.

L'UE s'engage à participer, de façon constructive et pragmatique, aux travaux du groupe de travail spécial afin de contribuer au succès des efforts collectifs visant à revitaliser encore l'Assemblée générale.

M. Benmehidi (Algérie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, je voudrais exprimer la satisfaction du Mouvement des pays non alignés du travail acharné que les cofacilitateurs, l'Ambassadeur Badji, du Sénégal, et l'Ambassadeur Bodini, de Saint-Marin, ont réalisé pendant la soixante et unième session.

Lorsqu'elle a adopté la résolution 61/292, l'Assemblée générale a décidé d'évaluer, à la présente session, l'état d'application des précédentes résolutions et décisions relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Au début de ce débat, le Mouvement des pays non alignés souhaiterait rappeler la validité et la pertinence de ses principes et positions concernant cette question.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, qui doit être orientée par les principes de démocratie, de transparence et de responsabilisation, et se faire par la voie des consultations, est un élément capital de la réforme globale de l'ONU. Ses objectifs doivent continuer d'être le renforcement du rôle et de la position de l'Assemblée générale en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant chargé de fixer les orientations de l'ONU.

Le Mouvement des pays non alignés souligne également que l'amélioration des procédures et des méthodes de travail de l'Assemblée n'est qu'un premier pas vers des améliorations plus profondes qui permettront de restaurer et de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale, y compris dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, tel que stipulé dans les articles 10, 11, 12, 13, 14 et 35 de la Charte.

Le Mouvement des pays non alignés, tout en affirmant qu'il est disposé à continuer d'appuyer les efforts en cours pour renforcer le rôle central et l'autorité de l'Assemblée, souhaite souligner qu'il continuera de s'opposer à toute proposition de réforme tendant à contredire cet objectif. Il continuera aussi de s'opposer à toute approche qui viserait ou pourrait aboutir à saper ou limiter les réalisations de l'Assemblée générale, à diminuer son rôle actuel et son fonctionnement, ou à mettre en cause sa pertinence ou sa crédibilité.

Le Mouvement des pays non alignés est préoccupé par le fait que, lors des précédentes séries de consultations, des propositions ont été faites à plusieurs reprises en vue d'affaiblir le rôle central de l'Assemblée et son autorité, notamment en matière administrative et budgétaire. Le Mouvement espère que ce ne sera pas le cas des propositions qui seront faites à l'avenir en vue de mieux revitaliser les travaux de l'Assemblée.

En ce qui concerne l'état d'avancement de l'application des résolutions précédemment adoptées sur la question, en particulier ses résolutions historiques 58/126, 58/316, 59/313 et 60/286, le Mouvement déplore vivement que les membres n'aient toujours pas reçu, à ce stade de la soixante-deuxième session, le rapport demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 1 de sa résolution 61/292, dans le prolongement des obligations en matière de rapport énoncées dans les résolutions 59/313 et 60/286. En effet, ils ne pourront pas compter sur les orientations politiques qui auraient dû émaner du présent débat de l'Assemblée lors des prochaines consultations. Le Mouvement n'en souhaite pas moins faire ici quelques observations sur un certain nombre de points.

Le Mouvement des pays non alignés note, avec une préoccupation croissante, que le Conseil de sécurité tente continuellement d'empiéter sur les compétences des autres organes principaux de l'ONU et de leurs organes subsidiaires à propos de questions qui sont clairement de leur ressort. Cela a récemment été le cas lorsque le Conseil de sécurité a organisé un débat thématique sur les effets des changements climatiques (voir S/PV.5663), dérogeant ainsi aux

dispositions de la Charte mais aussi à l'accord en vertu duquel les États membres ont décidé de renforcer la coordination et la coopération entre les organes principaux ainsi que le caractère complémentaire de leurs programmes de travail.

Le Mouvement souligne, une fois de plus, que les fonctions et compétences des organes principaux, en particulier de l'Assemblée générale, doivent être pleinement respectées et qu'il convient de maintenir l'équilibre entre ces organes, conformément à la Charte. C'est pourquoi le Mouvement accueille favorablement l'idée du Président de l'Assemblée générale d'organiser une réunion-débat sur les changements climatiques ainsi qu'une séance officieuse de l'Assemblée générale sur l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale. Nous attendons avec impatience de pouvoir y apporter notre contribution. En outre, le Mouvement demeure très préoccupé par le fait que le Conseil de sécurité s'emploie à élaborer des normes et des définitions dans des domaines qui ne sont pas de son ressort.

Le Mouvement se réjouit que l'Assemblée générale ait joué un rôle central, tant dans les préparatifs du Sommet mondial de 2005 que dans son suivi. L'Assemblée a ainsi pu réaffirmer ses prérogatives. Il est également satisfait des progrès accomplis dans l'exécution des décisions précédemment prises, avec, pour ne citer que quelques exemples, la révision des dispositions transitoires conclues entre les Présidents sortant et élu de l'Assemblée générale ainsi qu'au niveau des bureaux des grandes commissions; le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale et l'accroissement de sa couverture médiatique; ainsi que la précieuse contribution des grandes commissions au perfectionnement de leurs méthodes de travail, s'agissant en particulier de renforcer le caractère interactif de leurs débats.

Cependant, les membres du Mouvement restent convaincus que les travaux de l'Assemblée générale ne pourront être véritablement revitalisés tant qu'une question fondamentale n'aura pas été réglée : la non-application de ses résolutions et ce qui en est la cause profonde, à savoir l'insuffisance des ressources disponibles.

Sur ce point, le Mouvement constate avec satisfaction que les États membres sont parvenus à convenir de la manière de relancer le débat sur la révision des mandats en vue de rationaliser la redistribution des ressources ainsi dégagées. Le Mouvement espère qu'un traitement similaire sera réservé à l'attribution des ressources requises pour appliquer les décisions de l'Assemblée générale.

Enfin, le Mouvement attend avec impatience la réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur la revitalisation de l'Assemblée général, demandée dans la résolution 61/292, et il se dit prêt à participer aux travaux du Groupe afin de parvenir à une analyse juste et détaillée de l'état d'avancement de l'application de toutes les décisions antérieures et, si nécessaire, de travailler à l'adoption d'une nouvelle résolution afin d'obtenir des améliorations supplémentaires.

Avant de conclure, je voudrais féliciter les Représentants permanents de la Pologne et du Paraguay d'avoir été nommés coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée pour la soixante-deuxième session. Je les remercie d'avoir accepté cette lourde responsabilité.

M. Ali (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se réjouit de participer à ce débat sur le point 121 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale ». La Malaisie s'associe à la déclaration que vient tout juste de prononcer le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je voudrais rappeler le paragraphe 30 de la Déclaration du Millénaire, en vertu duquel les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, [directeur] et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, et de lui permettre de s'en acquitter efficacement. Ils l'ont réaffirmé lors du Sommet mondial de 2005, en soulignant que l'Assemblée générale occupe une place centrale en tant qu'instance représentative et principal organe délibérant chargé de fixer les orientations de l'Organisation, et qu'il lui incombe aussi de jouer son rôle dans l'établissement de normes et dans la codification du droit international. À cette même occasion, ils ont prôné le renforcement des relations entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux, compte tenu de leurs mandats respectifs, afin que soit assurée une meilleure coordination sur les questions d'actualité qui appellent une action concertée de la part de l'Organisation.

Examinant la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale depuis 1991, nous

avons accomplis certains progrès au fil des années. Il importe de poursuivre ce travail dans le cadre du processus engagé pour réformer l'ONU. L'Assemblée générale étant l'organe le plus représentatif de l'ONU, nous devons nous employer assidûment à trouver un consensus sur les mesures à prendre pour revitaliser ses travaux afin qu'elle puisse s'acquitter pleinement de son mandat tel que prévu dans la Charte. Nous devons mettre à profit les résultats obtenus lors des sessions précédentes. La clef du succès réside dans l'application des résolutions pertinentes. Nous comptons pour cela, Monsieur le Président, sur votre impulsion.

Nous partageons le sentiment du Mouvement des pays non alignés face à l'absence du rapport demandé depuis la cinquante-neuvième session sur les progrès accomplis dans l'application de toutes les résolutions ayant trait à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Le dernier appel dans ce sens a été adressé dans la résolution 61/292. Un tel rapport apporterait beaucoup à nos travaux, puisqu'il nous permettrait de faire le point sur ce qui a été mis en œuvre et sur la manière de progresser. Sans ce rapport, nous ne serons pas en mesure de prendre les décisions et les mesures requises pour réellement revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Nous demandons qu'un rapport sur l'état d'avancement soit publié en temps utile pour que les États Membres aient la possibilité de l'étudier et de préparer les réunions du Groupe de travail spécial nouvellement créé.

Nous voudrions également que vous nous donniez, Monsieur le Président, des informations complémentaires sur vos propositions relatives au programme de travail du Groupe de travail spécial. Il est impératif que les délibérations sur cette question, comme sur toutes les autres inscrites à l'ordre du jour, se déroulent de manière ouverte, transparente et qu'elles n'excluent personne.

Le processus de réforme, quel qu'il soit, devrait conduire au renforcement du rôle central de l'Assemblée générale, et à rétablir et consolider son rôle, y compris dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que le prévoit la Charte. Cela passe par le renforcement des relations et de la coordination avec les autres organes. Cette exigence a été dûment abordée dans le cadre de précédentes résolutions, qui ont souligné la nécessité de respecter et de préserver pleinement l'équilibre entre les organes principaux de l'ONU, conformément à leurs compétences et mandats respectifs en vertu de la Charte.

Les efforts visant à permettre à l'Assemblée générale de s'acquitter des fonctions prévues par la Charte ne doivent pas se limiter à des mesures procédurales relatives à ses méthodes de travail. L'amélioration de la procédure et des méthodes de travail de l'Assemblée n'est qu'un premier pas vers des améliorations plus substantielles et vers la revitalisation véritable de l'Assemblée, ainsi que le prévoit la résolution 55/285.

Pour que l'Assemblée générale maintienne son rôle central de principal organe délibérant de l'ONU, elle doit être parfaitement informée de l'actualité et prendre des mesures pour y faire face. Nous saluons l'initiative tendant à organiser des débats thématiques, des tables rondes et débats de haut niveau afin de produire des résultats concrets, pratiques et orientés vers l'action. Nous approuvons les thèmes qui ont été identifiés pour la présente session. À cet égard, Monsieur le Président, nous nous félicitons que vous ayez organisé la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques, en septembre dernier, et que vous ayez fait de la poursuite de l'examen du point de l'ordre jour consacré aux changements climatiques l'une des priorités de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je voudrais dire à nouveau que ma délégation coopérera de manière constructive avec vous, Monsieur le Président, au lancement d'un processus de consultations entre les États Membres, au sein du Groupe de travail spécial, sur l'état d'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée générale.

M. Mansour (Tunisie) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord, au nom de ma délégation, à vous féliciter pour la manière dont vous conduisez ce débat qui revêt une importance particulière pour les États Membres. Je tiens également à féliciter les Ambassadeurs du Sénégal et de Saint-Marin pour les efforts considérables qu'ils ont eu à déployer au cours de la soixante et unième session, en tant que facilitateurs sur la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Tout en s'associant à la déclaration faite au nom du Mouvement des pays non alignés au sujet de la question inscrite à l'ordre du jour de notre Assemblée pour ce jour, ma délégation souhaite faire, à cet endroit, les observations suivantes.

Concernant le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, encore une fois, cette année, nous continuons de débattre de la question

de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Il s'agit, faut-il le souligner davantage, d'un processus assez sensible à poursuivre avec détermination et sérieux, avec l'engagement de tous les États Membres. C'est dans ce sens que nos chefs d'État et de gouvernement ont réaffirmé, lors du Sommet mondial de Septembre 2005, la place centrale qu'occupe l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant des Nations Unies, chargé de fixer les orientations de l'Organisation.

Ma délégation est d'avis que le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale passe, entre autres, par l'inscription à son ordre du jour d'évidentes questions revêtant une importance particulière, tant pour l'Organisation que pour la communauté internationale. Il passe aussi, par l'organisation de grands débats thématiques afin que les États Membres s'accordent sur les principales questions de fond et d'actualité. Dans ce cadre, nous nous félicitons de la qualité des débats thématiques organisés lors de la session écoulée, une pratique qui se poursuivra, nous en sommes convaincus, sous votre présidence, Monsieur le Président.

De même, nous pensons que le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale nécessite, également, la reconnaissance de son rôle en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En effet, s'il est communément admis que l'Article 24 de la Charte confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale dans ce domaine, cette responsabilité n'est pas exclusive. L'Assemblée générale devrait donc se pencher davantage sur les questions de paix et de sécurité internationales, conformément aux articles pertinents de la Charte et à la résolution historique « Union pour la paix », la résolution 377 (V).

Sur un autre plan, la question des relations entre l'Assemblée générale et les autres principaux organes de l'ONU devrait faire l'objet d'un examen approfondi. Cet examen devrait être poursuivi ici même, au sein de la plénière, et dans le cadre d'une démarche fondée sur la coopération et le maintien de l'équilibre, ainsi que sur le respect des rôles que la Charte confère à chacun de ses organes.

Dans le même esprit, et tout en appréciant la coopération existant entre la présidence du Conseil économique et social et celle de l'Assemblée générale, une plus grande coordination entre les deux organes nous semble utile, notamment dans le choix des débats thématiques, choix qui doit respecter les mandats anciens et nouveaux reconnus au Conseil économique et social.

La question des rapports que le Conseil de sécurité est tenu de présenter à la plénière, conformément aux articles pertinents de la Charte, doit aussi continuer à retenir notre attention. En effet, et malgré les appels répétés lancés par les États Membres, le Conseil de sécurité continue de présenter des rapports annuels à caractère factuel. Le Conseil doit, également, pouvoir présenter à l'Assemblée générale des rapports analytiques, y compris sur des sujets spéciaux.

Sur un autre registre, je tiens à revenir sur la question de la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et de leur application. En effet, force est de constater que le respect, par tous les États Membres, des résolutions adoptées par l'Assemblée générale contribuera largement au renforcement de l'autorité de cette dernière. Ma délégation appuie, dans ce cadre, les différentes idées avancées, à cet égard, et qui visent le recensement des facteurs faisant obstacle à l'application des résolutions.

Le deuxième sujet concerne l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons que plusieurs mesures relatives à l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale aient été mises en œuvre, et notamment le recours, ces dernières années, au sein des grandes commissions, à des débats interactifs, à des tables rondes et à des séances de questions. Ces pratiques ont permis d'enrichir les délibérations et le processus de décision des grandes commissions. Toutefois, ces efforts restent en deçà des attentes des États Membres en la matière.

De même, ma délégation reconnaît les mérites des recommandations du Secrétaire général figurant dans son rapport sur la revitalisation de l'Assemblée générale (A/61/483), publié en octobre 2006, et appelant les États Membres à élaborer des résolutions et des décisions plus concises, mieux ciblées et concrètes et de limiter la durée des interventions en séance plénière et dans les grandes commissions. Cependant, nous sommes d'avis que ceci n'affecte en rien les droits souverains des États Membres quant à la prise de parole et le dépôt de projet de résolutions.

Sur un autre plan, nous pensons que plusieurs des mesures proposées dans le cadre des débats sur l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée

et qui n'ont pas encore fait l'objet de décisions, doivent être réexaminées. C'est le cas, entre autres, de la proposition visant l'organisation des travaux des grandes commissions de l'Assemblée générale en deux périodes de fond par session et de l'harmonisation des meilleures pratiques de travail des grandes commissions qui sont, faut-il le rappeler, différentes les unes des autres.

La troisième catégorie d'observations concerne le rôle de l'Assemblée générale dans la sélection du Secrétaire général. La question de la sélection du Secrétaire général a été débattue ces deux dernières années, dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée, sans que pour autant des mesures concrètes soient décidées. Nous continuons de penser que nous devons ensemble examiner l'interprétation à donner à l'article 97 de la Charte dans le sens d'une plus grande implication des États Membres, par le biais de l'Assemblée générale, dans le choix et la sélection du Secrétaire général. Ceci doit se faire, de préférence, avant les échéances électorales à venir dans ce domaine.

Je tiens enfin, à apporter l'appui de ma délégation au mandat décidé par note Assemblée en août dernier et visant à créer à sa soixante-deuxième session un Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, chargé

> « d'évaluer et d'analyser l'état d'application des résolutions pertinentes, et d'étudier les moyens de renforcer encore le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale … et de lui présenter un rapport à ce sujet ». (*résolution 61/292, par. 2*)

Je tiens à vous dire, Monsieur le Président, combien ma délégation se félicite de la mise en place de ce groupe de travail que vous venez d'annoncer, et je voudrais féliciter les cofacilitateurs, les Ambassadeurs de Pologne et du Paraguay, en les assurant du plein appui de la délégation tunisienne.

Nous espérons qu'à l'occasion des travaux de ce Groupe, les États Membres se pencheront également sur l'examen d'idées et d'innovations susceptibles de redonner à l'Assemblée générale la place centrale qui lui revient dans le système des Nations Unies. Il est temps de s'engager sur cette voie avec détermination et sérieux.

M. Malmierca Díaz (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite par l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, et je voudrais ajouter quelques commentaires sur cette question.

Cuba se déclare préoccupé par l'absence de rapport sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ce qui fait qu'il est difficile pour les États Membres de procéder à un examen approfondi de cette question importante. Nous renouvelons notre demande visant à ce que le Secrétariat publie ce rapport le plus tôt possible, afin de faciliter la tenue d'un débat qui aura la qualité que l'importance de ce sujet requiert.

La revitalisation de l'Assemblée générale constitue un élément déterminant de la véritable réforme de l'ONU. On ne saurait parler d'une Organisation dont les actions sont plus démocratiques et efficaces, tant que l'Assemblée générale n'exerce pas pleinement les compétences que la Charte lui confère. Ce processus doit réaffirmer le rôle central qui revient à l'Assemblée générale en sa qualité de principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU, comme la Charte et la Déclaration du Millénaire le lui reconnaissent.

Il importe qu'à la fin de ce processus, l'Assemblée renforce les caractéristiques qui font d'elle un organe indépendant et propice à un large débat, au sein duquel la liberté de ses États Membres d'évoquer les sujets qui les intéressent n'est pas limitée ni entravée.

Nous insistons sur la nécessité d'établir un équilibre adéquat entre les organes principaux de l'ONU, conformément à la Charte, et affirmons qu'il est nécessaire que les États Membres de l'Organisation mettent fin à toute tentative de transférer au Conseil de sécurité des questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Le Conseil de sécurité doit rigoureusement respecter les dispositions de la Charte, ainsi que toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale en tant qu'organe principal de l'ONU, et doit s'abstenir de s'immiscer dans des questions qui relèvent manifestement des fonctions et des compétences d'autres organes principaux de l'ONU et de leurs organes subsidiaires.

Ma délégation tient à exprimer sa préoccupation de voir le Conseil de sécurité établir des normes et des définitions qui ne relèvent pas de ses domaines de compétence, éludant le fait que, conformément à l'Article 13 de la Charte, l'Assemblée générale a la

responsabilité principale du développement progressif du droit international et de sa codification.

Pour éviter ces irrégularités, qui créent des précédents au sein du système des Nations Unies, les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité doivent organiser des débats réguliers et s'entendre sur l'ordre du jour et le plan de travail des organes principaux respectifs qu'ils représentent, afin d'assurer une cohérence et une complémentarité toujours plus grandes entre eux, de manière à se renforcer mutuellement et à respecter les mandats de chacun, en évitant le double emploi et les ingérences dans les tâches qui leur sont dévolues.

Il convient de mettre fin à la non-application des nombreuses résolutions que l'Assemblée générale adopte et qui constituent un corps normatif important mais qui reste inerte, du fait qu'il n'est pas appliqué par manque de volonté politique de la part des États qui détiennent le pouvoir politique, militaire ou économique. Il paraît dès lors normal que cela soit le cas également des nombreuses résolutions relatives à la réforme de l'ONU et à la revitalisation même de l'Assemblée, et notamment les résolutions 58/126, 58/316, 59/313 et 60/286, dont le niveau d'exécution est limité.

Cuba réaffirme que la revitalisation de l'Assemblée ne peut être un processus simplement bureaucratique, soumis aux intérêts et aux caprices d'une poignée de pays riches et puissants, qui tentent d'imposer l'unilatéralisme et n'ont recours au multilatéralisme que s'il y va de leurs intérêts. Par ailleurs, nous espérons également que ce processus renforcera les échanges entre le Secrétariat et l'Assemblée générale, de manière que le Secrétariat puisse s'acquitter de façon plus efficace des mandats que décident les États Membres.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la délégation cubaine est pleinement disposée à participer de façon constructive à ce processus, complexe mais nécessaire, de revitalisation de l'Assemblée.

M. Malhotra (Inde) (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux de participer au débat sur la revitalisation des travaux d'Assemblée générale et de nous associer à la position exprimée par la délégation algérienne au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Assemblée générale est le principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. Sa revitalisation devrait rendre à l'Assemblée sa place centrale, conformément à la Charte. Elle doit faire en sorte que l'Assemblée se penche sur les problèmes de développement auxquels est confrontée la très grande majorité des États Membres de l'ONU. Une Assemblée générale revitalisée doit également définir le programme mondial, en particulier en ce qui concerne les questions économiques et financières.

Au cours de ces dernières années, les États Membres se sont mis d'accord sur certaines mesures visant à rationaliser et à restructurer les travaux et l'ordre du jour de l'Assemblée générale et à améliorer ses méthodes de travail, ainsi que celles de ses grandes commissions. Les efforts ainsi déployés visaient à concentrer l'attention sur son travail. De même, grâce à ces mesures, les besoins du Bureau du Président de l'Assemblée générale ont été pris en compte, y compris pendant une période de transition. Les efforts destinés à réduire la lourde charge que représente la présentation de documents à l'Assemblée générale ont permis de réduire la quantité de ces documents. Ces changements de procédure sont un début efficace.

Cependant, l'Assemblée générale ne peut pas être revitalisée uniquement grâce à une meilleure coordination ou une rationalisation des procédures. Pour mener à bien la revitalisation, il est essentiel de privilégier des mesures de fond destinées à rétablir et à renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée, afin que celle-ci occupe la place que la Charte lui réservait à l'origine.

L'Assemblée générale ne peut guère être revitalisée si son rôle, ses prérogatives et son autorité sont menacés par le Conseil de sécurité qui empiète sur son ordre du jour. L'équilibre entre les organes principaux de l'ONU prescrit par la Charte doit être maintenu et respecté. Une question particulièrement préoccupante est celle de l'appropriation par le Conseil de sécurité de questions qui relèvent traditionnellement de la compétence de l'Assemblée générale, comme le processus visant à établir des normes et à codifier le droit international. Tout aussi préoccupant est le fait que des débats thématiques sont organisés au Conseil de sécurité sur des questions qui, fréquemment, relèvent de la compétence de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social.

La résolution 60/286 a réaffirmé que non seulement le Conseil de sécurité devait présenter un

rapport annuel plus analytique, mais aussi soumettre à l'Assemblée générale des rapports sur des sujets spéciaux. Il importe aussi de respecter cette disposition alors que le Conseil envisage des moyens d'améliorer davantage la qualité des rapports qu'il soumet à l'Assemblée. En même temps, nous devons éviter les excès de zèle, qui peuvent amener l'Assemblée générale elle-même à s'intéresser à des domaines qui relèvent principalement de la compétence fondamentale d'autres organes de l'ONU.

Il est tout aussi important de mettre en œuvre les dispositions des résolutions déjà adoptées par l'Assemblée sur la question. Il convient de rappeler que la résolution 60/286 visait à la revitalisation du rôle de l'Assemblée dans la nomination du Secrétaire général. Son objectif était d'établir une procédure de nomination du Secrétaire général plus ouverte et transparente, conformément à l'Article 97 de la Charte. Par ailleurs, la résolution 59/313 demandait au Président de l'Assemblée de proposer, en concertation avec les États Membres, des débats sur des questions d'actualité inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée. Une procédure visant à confirmer les vues des États Membres dans le choix des thèmes de ces débats serait utile pour recenser les questions d'actualité qui intéressent les Membres et pour éviter tout double emploi avec les débats déjà en cours ailleurs à l'ONU.

Dans un monde dynamique et en perpétuelle évolution, il importe de se concentrer en permanence sur les aspects les plus concrets de la revitalisation de l'Assemblée. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt la création du groupe de travail à participation non limitée, en vertu de la résolution 61/292, dans le but de renforcer le rôle, l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée, par la mise en œuvre des résolutions précédemment adoptées et un examen des nouvelles propositions créatives formulées.

Enfin, nous voudrions féliciter les Représentants permanents du Paraguay et de la Pologne et leur souhaiter plein succès dans leur important travail en tant que coprésidents du groupe de travail à composition non limitée.

M. Abdelaziz (Égypte) (*parle en arabe*) : Aujourd'hui, l'Assemblée générale aborde l'une des questions les plus importantes inscrites à son ordre du jour. L'importance de cette question découle de la nature du rôle et de l'autorité de l'Assemblée, principal organe délibérant et directeur, et organe le plus démocratique de l'Organisation, non seulement parce qu'elle est composée de tous les États Membres, mais aussi parce qu'il lui incombe de veiller à l'équilibre de l'autorité et des obligations des organes principaux et subsidiaires, conformément à leurs mandats et en prenant les mesures qui s'imposent, si nécessaire, pour qu'ils s'en acquittent.

Forts de ces considérations, les chefs d'État et de gouvernement ont souligné, dans le Document final du Sommet mondial de 2005, la nécessité d'adhérer, dans le cadre de la réforme de l'ONU, aux buts et principes consacrés dans la Charte et ont réaffirmé que la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et le renforcement de sa capacité d'assumer ses responsabilités étaient de plus en plus tributaires de la capacité de l'Assemblée de s'acquitter de ses responsabilités institutionnelles. En dépit des résolutions adoptées par l'Assemblée ces dernières années, qui ne prévoient que certaines des mesures importantes nécessaires pour raffermir son rôle, de nombreuses réformes cruciales demeurent à cet égard nécessaires. De telles réformes font de plus en plus l'objet de controverses et exigent une volonté politique sincère de la part des États Membres pour améliorer la gouvernance sur le plan international.

L'Égypte s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés. À cet égard, je voudrais insister sur un certain nombre de points importants.

Premièrement, la revitalisation du rôle de l'Assemblée doit se fonder sur le contrôle de la mise en œuvre efficace des résolutions de l'Assemblée sur cette question, tout en poursuivant les négociations en vue d'arrêter des mesures supplémentaires pour veiller à améliorer son efficacité. Ces efforts ne seront pas couronnés de succès si nous nous contentons de rationaliser le programme de travail et les mandats de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, et les rapports qui leur sont soumis. La revitalisation de l'Assemblée doit plutôt se fonder sur un plan clair qui, d'abord, recenserait ces résolutions et les obligations concrètes qui y sont stipulées avec pour finalité leur application intégrale et effective.

Deuxièmement, malgré le succès de l'élection du huitième Secrétaire général de l'Organisation et sa nomination par consensus à l'Assemblée, sur recommandation du Conseil de sécurité, les délibérations sur la responsabilité et l'autorité de l'Assemblée vis-à-vis du rôle que le Conseil est appelé à jouer ont mis en exergue le fait que nous devons

continuer de chercher les moyens de renforcer le rôle de l'Assemblée dans ce processus. Cela doit être fait dans le respect des dispositions de la Charte et des résolutions 51/241 et 60/286. Il conviendrait d'établir un mécanisme transparent permettant à l'Assemblée d'évaluer les candidats et de soumettre leurs noms au Conseil pour examen. Il faut également revoir les critères régissant les recommandations que présente le Conseil à l'Assemblée, sans porter préjudice, d'une part, au rôle qui revient au Conseil de formuler des recommandations et, de l'autre, à l'autorité qu'a l'Assemblée d'approuver ces recommandations et de nommer le candidat recommandé, ou de proposer d'autres candidats au Conseil.

Troisièmement, il importe de renforcer le rôle principal de l'Assemblée dans les domaines liés à la paix et la sécurité internationales, conformément aux Articles 10, 11, 12, 14 et 35 de la Charte. Ce rôle ne doit pas se limiter au financement de missions de l'ONU lorsqu'un conflit ou une guerre éclate, mais l'Assemblée doit jouer un véritable rôle de prévention et contribuer aux efforts visant à régler les différends actuels.

Quatrièmement, il est impératif de respecter la distinction faite dans la Charte entre les rôles et fonctions des organes principaux de l'Organisation. Nous devons également renforcer les prérogatives de l'Assemblée pour ce qui est de la supervision de la manière dont le Conseil de sécurité s'acquitte de ses principales responsabilités en établissant des priorités entre les intérêts de l'ensemble des Membres de l'ONU et les intérêts nationaux de chacun de ses Membres.

Cinquièmement, il nous faut veiller à ce que l'Assemblée soit mieux en mesure de s'occuper des cas pour lesquels le Conseil de sécurité ne s'acquitte pas de ses obligations en matière de maintien de la paix et la sécurité internationales, parce que ses membres permanents ne parviennent pas à s'entendre, ce qui diminue les chances de régler ces conflits et contribue à les prolonger et à faire souffrir les populations. Cette situation nous confirme qu'une augmentation du nombre des membres du Conseil est nécessaire pour inclure de nouveaux membres permanents qui bénéficieraient des mêmes droits et privilèges que les membres actuels, y compris le droit de veto. Cela permettrait d'établir un équilibre indispensable entre les puissances internationales siégeant au Conseil.

Les chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, exprimant leur préoccupation face à l'ampleur de la situation ont, à leur réunion au sommet de la Havane, demandé aux représentants permanents des membres du Mouvement de présenter à l'Assemblée un projet de résolution visant à restaurer son autorité en prenant les mesures nécessaires pour régler efficacement les cas où la paix et la sécurité internationales sont en danger, mais où le Conseil n'est pas parvenu à régler, à cause d'un recours à mauvais escient au droit de veto, notamment des cas de génocide, de crimes contre l'humanité, de crimes de guerre et à imposer la cessation des hostilités aux parties belligérantes. Les membres du Mouvement des pays non alignés élaboreront cette résolution dans les moindres délais.

Sixièmement, dans le même contexte, nous devons renforcer la capacité de l'Assemblée de défendre les principes qui régissent les contributions des États Membres au budget de l'Organisation, le plus important étant la capacité de payer, et de veiller à ce que les principes de justice et d'égalité consacrés dans le principe « un État, une voix », continue de régir nos décisions. Cela montre bien combien il est nécessaire de restaurer l'équilibre et la confiance entre les pays en développement et les pays développés et le Secrétariat, pour mettre en œuvre les mandats établis par les résolutions de l'Assemblée et garantir les ressources financières nécessaires à cet égard.

Pour concrétiser les aspirations des Membres en matière de revitalisation du rôle et de l'autorité de l'Assemblée, le groupe de travail spécial à composition non limitée doit examiner les propositions des États Membres qui souhaitent établir un cadre pour la mise en œuvre des résolutions déjà adoptées sur cette question importante. Dans le même temps, il faut aborder l'état d'application des résolutions de l'Assemblée et les moyens pour assurer le suivi de leur mise en œuvre, notamment par un mécanisme global veillant à ce que les États Membres s'engagent à appliquer ces résolutions, y compris, au besoin, en amendant la Charte pour parvenir à ces fins. En outre, dans le même temps, ils doivent déployer des efforts sincères pour examiner les mandats afin de diminuer la charge qui pèse sur l'Assemblée en évitant les répétitions et les doublons. Cela contribuera à terme à revitaliser le rôle de l'Assemblée en renforçant la nature contraignante de ses résolutions et en réduisant les redondances. Cela constitue par ailleurs une approche plus intégrée vis-à-vis de tous les aspects de la réforme de l'ONU.

M. Gallardo (Pérou) (*parle en espagnol*) : Les défis que posent la mondialisation exigent une gouvernance, même dans la sphère internationale, et nous ne devons pas nous étonner si, depuis 1991, les États Membres se sont efforcés d'éliminer les menaces et la paralysie qui découlent de la bipolarisation de la guerre froide. Depuis 1991, nous sommes passés par différentes phases à cette fin. Aujourd'hui, nous sommes plus divisés encore et aucun pays ne peut gérer la mondialisation par ses propres moyens. Le pouvoir de tous les pays représentés dans cette salle a ses limites.

Aujourd'hui plus que jamais, l'ONU est le point de référence général du programme et des priorités internationales. En tant qu'États, il nous incombe d'orienter l'Organisation avec efficacité, clarté et vision et de manière stratégique, pour contribuer à régler les questions liées à la paix et à la sécurité, au développement et à l'environnement, aux droits de l'homme, au droit à l'assistance humanitaire, au droit international et aux problèmes de cohérence du système des Nations Unies, de ses mandats, de son Secrétariat et de ses autres organes. C'est une tâche énorme qui incombe à 192 délégations.

Nous prenons acte de l'esprit de direction manifesté par les Présidents de l'Assemblée générale et de la nécessité qu'ils ont d'orienter nos débats à chaque session en ne disposant que d'une courte liste de priorités. Toutefois, en dernière analyse, ce processus doit être le nôtre. Il ne saurait y avoir de revitalisation de l'Assemblée générale sans la volonté politique d'œuvrer ensemble, de réaliser des objectifs dans les domaines qui intéressent toutes les parties et, par là même, de contribuer constructivement à l'adoption de décisions importantes par l'Assemblée générale.

Nos débats portant sur les moyens permettant de faire face aux changements climatiques et de réaliser des progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs du Partenariat pour le développement; d'être plus créatifs et plus solidaires dans le financement du développement; d'avancer sur la voie de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies; et de poursuivre la réforme de l'ONU, abordent des questions de fond capitales pour les activités de l'Organisation visant à préserver sa pertinence politique et sa valeur ajoutée.

Ces dernières années, nous avons vu l'Assemblée générale comme un organe qui fait concurrence aux autres organes et qui doit se sentir menacé par l'augmentation de leurs activités et fonctions. Nous devons parfois regarder les choses sous un angle et veiller à ce que l'Organisation initie de nouveaux débats, notamment des débats thématiques portant sur la paix et la sécurité internationales, et fasse montre de coopération avec le Secrétaire général, le Conseil économique et social, le Secrétariat et même le Conseil de sécurité.

Nous devons aussi nous préoccuper de nos méthodes de travail. Rendre l'Assemblée générale plus efficace pourrait nous permettre de limiter la longueur des débats et d'organiser un meilleur système d'organes spécialisés qui font rapport à l'Assemblée générale. Nous devons nous demander si nos méthodes de travail et nos pratiques ne rendent pas nos débats mois intéressants, débats que certains considèrent comme des monologues. Nous devons nous demander si nous ne pouvons pas donner à nos séances une forme plus interactive.

Est-ce que la négociation de certaines résolutions seulement parmi les délégations intéressées ou par le biais de systèmes de consultations menées dans des groupes spéciaux à composition limitée, même si cela est nécessaire, ne nous rend pas moins transparents? Ne devrions-nous pas avoir, outre les résolutions, d'autres documents qui transmettent nos décisions ou qui présentent nos débats à l'opinion publique? Parmi les 11 résolutions les plus récentes, adoptées sur la revitalisation de l'Assemblée générale, combien sont annexées au règlement de l'Assemblée générale aux fins de référence? Comment pouvons-nous établir un processus permanent d'examen des mandats afin de ne pas donner l'impression que l'on n'assure pas à temps le suivi des décisions?

Ce sont là, très brièvement, certains points que ma délégation considère qu'il importe de soulever. C'est pour cela que nous devons continuer à insister sur le fait que nous devons mieux organiser nos travaux. C'est le rôle du Groupe de travail que nous venons de mettre en place. Ma délégation considère que ce Groupe de travail et son mandat permettent de travailler dans trois lignes d'action : premièrement, une fonction stratégique de prioritarisation de notre travail; deuxièmement, l'adoption d'une approche coopérative avec les autres organes du système des Nations Unies; et enfin, formuler et évaluer des idées sur les moyens

de rendre nos méthodes de travail plus systématiques, de les diffuser et de les améliorer.

Le Pérou sait que les attentes placées dans l'ONU sont toujours plus grandes que ses possibilités. Si nous voulons améliorer son efficacité, nous devons mobiliser notre volonté politique et mieux nous organiser.

Pour terminer, nous voudrions nous féliciter de la nomination des représentants du Paraguay et de la Pologne comme facilitateurs du Groupe de travail. Nous leur souhaitons plein succès.

M. Badji (Sénégal) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés au titre du point 121 de l'ordre du jour, et se réjouit de participer à ce débat sur la revitalisation de l'Assemblée générale qui est un des aspects fondamentaux de la réforme de l'ONU.

Monsieur le Président, à l'instar de vos illustres prédécesseurs, parmi lesquels M[me] Rashed Haya Al-Khalifa, dont je salue l'engagement, vous affichez votre volonté d'œuvrer, avec les États Membres, au renforcement du principal organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies. D'ores et déjà, vous pouvez compter sur l'entière disponibilité de la délégation sénégalaise, qui ne ménagera aucun effort pour vous apporter son soutien dans le cadre de ce processus. La reformulation de l'intitulé de ce processus que vous avez suggéré dans vos remarques introductives à ce débat, à savoir le rôle de l'Assemblée générale dans le renforcement de l'Organisation des Nations Unies, convient à ma délégation.

La vitalité de l'Assemblée générale, comme celle de tout autre organe ou organisation, se mesure à l'aune de ses résultats, comparativement à ses objectifs et aux moyens dont elle dispose pour s'acquitter de sa mission.

C'est donc dire que la problématique de la revitalisation est en elle-même une interrogation sur l'efficacité des méthodes d'action de l'Assemblée générale, l'efficience des actes qu'elle pose et la pertinence de sa méthode de travail. Aussi, l'exercice auquel nous sommes conviés est-il une invite à une introspection sans complaisance à l'endroit de tous les États Membres, afin d'identifier les faiblesses et les manquements de l'Assemblée générale, mais aussi de déterminer la part de responsabilité de chacun des acteurs en vue d'y apporter les correctifs idoines.

À cet égard, la délégation sénégalaise exprime, à la suite des orateurs qui l'ont précédée, sa préoccupation par rapport au retard accusé dans la parution du rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, comme l'a demandé la résolution 61/292 du 2 août 2007.

S'agissant de la mise en œuvre des résolutions, ma délégation est d'avis qu'elle est le principal baromètre de l'efficacité de notre travail. Dans ce domaine, il est impérieux que nous fassions des efforts concertés, États Membres et Secrétariat général de l'ONU, si nous voulons éviter que l'Assemblée générale ne soit, comme le définissait ironiquement un de nos éminents collègues, « un organe qui prend des résolutions que personne ne prend en compte ». Cette définition, bien que galvaudée, renseigne à suffisance sur notre mode d'action car, reconnaissons, avec son auteur, que le pourcentage des résolutions qui sont mises en œuvre, y compris celles adoptées par consensus, reste dérisoire.

D'ailleurs, le cas des résolutions 58/126, 58/316, 59/313 et 60/286, toutes les trois relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale, en est une preuve éloquente. De pareilles situations, qui influent négativement sur l'image de l'Assemblée générale, interpellent aussi bien les États Membres que le Secrétariat et méritent une attention toute particulière de notre part, en vue, éventuellement, de la création d'un mécanisme chargé du suivi de la mise en œuvre des résolutions.

Cependant, au-delà de la recherche de solutions ponctuelles pour l'application des résultats de nos délibérations, il nous faut approfondir davantage la réflexion sur les possibilités de rationalisation des résolutions et de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, dans un esprit constructif et dans le respect des droits de tous les États Membres, conformément aux dispositions du Règlement intérieur. Dans ce cadre, le Bureau de l'Assemblée, dont le rôle doit être renforcé, pourrait, après consultation avec les États Membres, faire des recommandations au Secrétaire général dans l'élaboration de l'ordre du jour pour l'adapter aux défis de l'heure.

Pour être attractive et à la hauteur de ses responsabilités, l'Assemblée générale doit se pencher plus souvent sur les questions d'actualité qui mobilisent l'opinion publique internationale, en vue de faire des recommandations d'action en direction du

Secrétaire général, des autres organes, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ou des États Membres, ou au moins d'exprimer ses points de vues. Il serait également souhaitable que certaines initiatives heureuses, notamment la tenue de débats thématiques et l'organisation de réunions d'information avec le Secrétaire général, qui contribuent à la revitalisation de l'Assemblée, soient consolidées. C'est dans cette perspective seulement que l'Assemblée générale aura plus de visibilité et bénéficiera d'une meilleure couverture médiatique, nonobstant les efforts que doit fournir le Secrétariat dans ce domaine.

Par ailleurs, une Assemblée dynamique et proactive, jouant pleinement le rôle que lui confère la Charte des Nations Unies, pourrait contribuer à créer les conditions d'un meilleur équilibre et d'une coopération efficace entre les principaux organes de l'Organisation. Dans ce même élan, nous devons penser à améliorer nos méthodes de travail pour éviter, comme cela arrive souvent, de voir l'Assemblée délibérer dans une salle à moitié vide.

À ce sujet, il serait opportun que le Président de l'Assemblée puisse suggérer, au début de chaque séance, la limitation du temps de parole pour les délégations, comme l'y autorise le Règlement intérieur, pour permettre à tous les États Membres de s'exprimer dans un délai raisonnable.

Monsieur le Président, lors de la soixante et unième session, j'ai eu le privilège, avec mon collègue et ami l'Ambassadeur Daniele Bodini, Représentant permanent de Saint-Marin, d'avoir été choisi par votre prédécesseur, pour conduire les consultations avec les États Membres sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous avions, à l'occasion, après plus de 80 entretiens avec des représentants permanents d'États Membres, six débats interactifs et plusieurs réunions informelles, produit un rapport qui, je le pense, pourrait être une bonne base de travail pour nos présentes et futures délibérations sur cet organe délibérant auquel appartiennent tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation espère que le Groupe de travail à composition non limitée sera rapidement mis en place et permettra de mener des discussions ouvertes, transparentes et inclusives dans l'intérêt bien compris de toutes les nations et tous les peuples ici représentés. À nos collègues, les Représentants permanents de la Pologne et du Paraguay, qui ont été nommés pour coprésider le Groupe de travail, nous adressons nos vœux ardents de plein succès dans l'accomplissement de leur exaltante mission.

M. Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay salue les efforts remarquables des Présidents de l'Assemblée générale à ses soixante et unième et soixante-deuxième sessions, ainsi que des cofacilitateurs, les Représentants permanents de Saint-Marin et du Sénégal. De même, nous tenons à féliciter les Représentants permanents du Paraguay et de la Pologne, qui conduiront les activités du Groupe de travail à composition non limitée pendant la soixante-deuxième session.

L'Assemblée générale a un rôle central en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation. Cependant, les dernières années ont connu un déclin marqué du prestige de l'Assemblée dans l'opinion. Parmi les causes diagnostiquées de cette perception, il faut citer en particulier les ordres du jour interminables et obsolètes, la production par le Secrétariat de mandats, qui sont parfois vagues ou ne sont pas financés comme ils le devraient, l'application excessive de la règle du consensus dans la prise de décisions par l'Assemblée, qui fait que ces décisions reflètent le plus petit dénominateur commun d'opinions divergentes, lesquelles sont dans certains cas contradictoires, et des généralités éloignées de tout engagement ou de toute action de sa part.

S'agissant de la revitalisation de l'Assemblée générale, la perception qu'on en a nous semble confuse. Le problème ne réside pas tant dans la réforme de l'Assemblée que dans le fait que celle-ci n'exerce pas pleinement les pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte, en particulier ceux qui ont trait à la paix et à la sécurité. Par exemple, l'Assemblée générale ne peut pas formuler de recommandations dans les domaines liés à l'Article 12 de la Charte ni sur les questions figurant à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et examinées par celui-ci. Néanmoins, elle peut débattre de ces questions, qui sont au premier rang des préoccupations de la communauté internationale, et, dans certains cas, elle peut renforcer une décision du Conseil de sécurité, lui donnant ainsi un supplément de légitimité.

Les axes de force d'une revitalisation de l'Assemblée générale doivent passer par les points suivants.

La rationalisation des travaux de l'Assemblée générale doit être accomplie, fondamentalement, par le

biais d'une réduction du nombre de questions inscrites à l'ordre du jour, en commençant par celles dont chacun sait qu'elles ont perdu en pertinence et en intérêt. L'Assemblée générale doit aborder de manière spécifique les questions qui présentent le plus grand intérêt et dont l'actualité est la plus brûlante, telles que les migrations internationales, la santé mondiale, les droits de l'homme, les urgences humanitaires et la lutte contre le terrorisme. Cette rationalisation se manifeste par exemple dans les débats thématiques qui se sont multipliés sous les deux dernières présidences. Les intérêts concrets des États face à une éventuelle radiation de certaines questions de l'ordre du jour seraient largement pris en compte aux articles 13, 14 et 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

Le fonctionnement des commissions de l'Assemblée doit par ailleurs être redéfini, en structurant leurs travaux de manière à permettre une analyse axée sur les résultats et à améliorer les critères d'attribution des mandats au Secrétariat. Ces questions devraient être étudiées non pas d'un point de vue formaliste et bureaucratique, mais en vue de prendre des décisions par rapport aux nécessités concrètes pour l'exécution de ces mandats, en veillant ensuite à mobiliser des fonds pour les mandats liés aux questions de fond inscrites à l'ordre du jour. Il faudrait examiner la structure et le fonctionnement des commissions, ainsi que les mécanismes de suivi de leurs travaux et des résultats de ceux-ci.

Le troisième point qui nous semble très important est qu'il faut appliquer les décisions des chefs d'État et de gouvernement figurant dans le Document final du Sommet mondial de 2005, au sujet de l'expansion et de l'approfondissement des relations entre l'Assemblée générale, et l'ONU plus généralement, d'une part, et les organisations non gouvernementales d'autre part. Voilà ce que nous dirions en ce qui concerne les points centraux à examiner dans le cadre d'une réforme.

Par ailleurs, nous appuyons ce qui a été décidé par la résolution 61/292 de l'Assemblée générale, à savoir d'évaluer et d'analyser l'état d'application des résolutions pertinentes, d'étudier les moyens de renforcer encore le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée, notamment en faisant fond sur les réalisations antérieures.

L'Uruguay maintient sa position de négociation, qui préconise de dépasser la situation actuelle en accordant la priorité à l'application effective de l'ensemble des résolutions déjà adoptées, ainsi qu'aux progrès sur les autres aspects en suspens. Nous serons favorables aux mesures qui tendront à éliminer les entraves bureaucratiques et les doubles emplois, ainsi qu'à celles allant dans le sens d'une utilisation rationnelle des ressources, afin de parvenir à une action plus conforme aux besoins actuels de l'Organisation et de ses Membres.

M^me^ Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Au Sommet mondial de 2005, les États Membres ont réaffirmé leur volonté de renforcer l'Organisation des Nations Unies, afin d'accroître son autorité et son efficience, ainsi que sa capacité de répondre efficacement à l'ensemble des défis de notre époque.

À cet égard, la délégation kazakhe rend hommage au Secrétaire général pour sa détermination à donner un nouvel élan de vitalité et de confiance retrouvée à une ONU renforcée, qui soit efficace, efficiente, cohérente et responsable. La réforme de l'ONU doit selon nous être axée en priorité sur la consolidation de la communauté internationale dans l'optique de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Nous devons axer nos efforts sur le renforcement de l'efficacité de notre Organisation. En tant que membres de la communauté des nations, nous devons nous employer à redorer l'image de l'ONU en tant que gardien des espoirs et aspirations des peuples.

J'ai récemment eu l'occasion de rencontrer des étudiants d'une université, ici aux États-Unis. Quand je me suis présentée comme Représentante permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies, beaucoup de jeunes voulaient en savoir plus sur nos activités et responsabilités, sur nos positions actuelles et futures. Cela indique que la nouvelle génération voudrait nous voir jouer un rôle plus efficace et plus responsable.

Le Kazakhstan est convaincu que renforcer le rôle et le prestige de l'Assemblée générale des Nations Unies permettra de promouvoir une véritable démocratie dans les relations internationales. L'Assemblée générale devrait occuper une place centrale en tant que principal organe délibérant, décisionnel et représentatif de l'Organisation des Nations Unies.

Le Kazakhstan note que certains progrès ont été effectués en vue d'améliorer l'efficacité de l'Assemblée générale et ses méthodes de travail. Cependant, nous pensons que ce processus ne doit pas

se substituer aux réformes qui visent avant tout à renforcer l'autorité de l'Assemblée générale. La délégation kazakhe félicite la Présidente de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, S. E. M^me^ Haya Rashed Al-Khalifa, pour ses efforts visant à accroître la visibilité de l'Assemblée et pour la tenue de quatre débats thématiques informels sur les partenariats en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement : bilan et perspectives; égalité des sexes et autonomisation des femmes; civilisations et pari de la paix : obstacles et possibilités; changements climatiques : défi mondial – qui ont été pour les États Membres une excellente occasion d'examiner certains des problèmes les plus pressants auxquels se heurte la communauté internationale..

Nous tenons aussi à saluer les deux facilitateurs, l'Ambassadeur Badji, Représentant permanent du Sénégal, et l'Ambassadeur Bodini, Représentant permanent de Saint-Marin, et les remercier de leurs efforts inlassables dans la direction des consultations sur ce sujet. Nous prenons aussi acte de la résolution 61/292 sur la revitalisation du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale et le renforcement de son action.

Comme l'indique le rapport des deux facilitateurs, tous les États Membres ont le fervent désir de revitaliser l'Assemblée générale et de renforcer son efficacité. Nous pensons qu'il importe au plus haut point de poursuivre nos travaux et d'appliquer toutes les résolutions de l'Assemblée générale concernant sa revitalisation.

Le Kazakhstan affirme son appui très ferme à la suggestion que nous ayons davantage de dialogues et moins de monologues, ainsi qu'à l'idée d'organiser des débats sur des sujets importants comme les changements climatiques, les objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte contre le terrorisme, la réforme des mécanismes de gestion, la réforme du Conseil de sécurité et d'autres. L'idée d'exposés informels réguliers faits par le Secrétaire général à l'Assemblée générale est une autre pratique qui peut nous rapprocher du règlement de problèmes importants.

Nous espérons qu'un nouveau rapport actualisé du Secrétaire général sur l'application des résolutions relatives à la revitalisation offrira une base solide pour la suite de nos délibérations sur cette question importante. De plus, nous demandons au Président de l'Assemblée générale de créer, conformément aux dispositions de la résolution 61/292, le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

Nous espérons sincèrement que, sous la présente présidence, nous serons en mesure de faire des progrès tangibles sur cette question importante et nous sommes prêts à vous aider, Monsieur le Président, dans votre action en ce sens.

M. Dapkiunas (Bélarus) (*parle en russe*) : Pour notre délégation, la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est hautement prioritaire. Cette question est aussi importante pour le Mouvement des pays non alignés, dont le Bélarus appuie la déclaration.

Au cours de la précédente session de l'Assemblée générale, nous avons adopté une résolution sur le renforcement du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale. À la différence de précédentes résolutions, ce document est procédural. Malheureusement, au cours du processus de négociations sur le projet de résolution, un certain nombre de propositions de fond tout à fait claires – qui auraient renforcé le rôle central de l'Assemblée générale dans l'élaboration de décisions importantes sur des questions qui figurent au rang des priorités de la communauté internationale – ont été bloquées. Nous sommes convaincus qu'un projet de résolution sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée, avec un contenu pratique accru, répondrait mieux aux intérêts des États Membres.

Nous pensons que le processus de consultation et la revitalisation des travaux de l'Assemblée doivent être remis dans une voie constructive. Le Bélarus s'inquiète du retard pris dans la présentation par le Secrétaire général, pour examen par les États Membres, de données actualisées sur le contenu de son rapport concernant l'état d'application des résolutions relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée. Ces éléments étaient demandés par la résolution 61/292 et notre délégation s'attendait à les recevoir à l'avance, avant la présente séance de l'Assemblée générale.

Un élément clef de la résolution 61/292 est la création d'un groupe de travail chargé d'analyser l'état d'application des résolutions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale, afin de formuler les recommandations qui s'imposent. Nous comptons participer activement aux travaux de ce groupe. Notre propre analyse indépendante et préliminaire concernant l'état d'application des résolutions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale a permis de relever plusieurs dispositions

importantes qui ne sont actuellement appliquées que partiellement, ou pas du tout. Nous comptons partager ces conclusions avec le groupe de travail.

En outre, nous espérons que l'on procèdera bientôt à une évaluation de l'état d'application des résolutions relatives à la revitalisation des travaux de l'Assemblée, et que cela servira surtout à élaborer de nouvelles propositions qui seront consacrées dans la nouvelle résolution afin d'être effectivement mises en œuvre. Nous estimons également qu'il ne faudrait pas abuser des libellés répétitifs et que leur auteur devrait en justifier clairement la pertinence.

Le choix d'un format pour le processus de négociations devrait, à notre avis, tenir compte des éléments positifs et négatifs des méthodes de négociations utilisées lors des sessions précédentes, en particulier la soixante et unième session. La délégation bélarussienne demande que l'on tienne des consultations transparentes et que tous les États Membres de l'Organisation intéressés aient la possibilité de participer à toutes les phases du processus.

À notre avis, les dispositions suivantes, qui ont été approuvées lors de consultations préalables et qui, nous semble-t-il, jouissent de l'appui important d'un grand nombre de délégations, pourraient constituer le point de départ et la base des travaux futurs sur une résolution.

En premier lieu, nous devons renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans le règlement des questions relatives à la paix et à la sécurité, notamment en donnant aux États Membres de l'Organisation davantage de moyens de tenir des sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale. Le Conseil de sécurité devrait adopter la pratique consistant à préparer des rapports analytiques périodiques sur des questions d'actualité figurant au rang des préoccupations internationales que l'Assemblée générale doit examiner. Le renforcement du principe de rotation régionale équitable dans la sélection du Secrétaire général constituerait un gros progrès. La mise en place d'une règle pertinente et transparente de rotation régionale permettrait de renforcer la confiance entre les États Membres et dissiperait les tensions inutiles qui, malheureusement, sont parfois inhérentes au processus d'élection du chef du Secrétariat.

Le Secrétariat doit accroître le niveau de couverture médiatique des activités de l'Assemblée générale et arriver, de manière équilibrée, à faire connaître les travaux des organes principaux de l'ONU. Cette année, grâce aux Présidents des soixante et unième et soixante-deuxième sessions de l'Assemblée générale, nous avons tenu des débats très intéressants sur des questions d'actualité figurant au rang des préoccupations internationales. Des déclarations et des propositions de fond ont été faites depuis cette tribune, lesquelles devraient, grâce aux principaux organes de presse, s'inscrire dans le patrimoine de l'opinion publique mondiale.

Nous croyons que nous devons aussi rationnaliser les activités des grandes commissions de l'Assemblée générale en réduisant le temps consacré à l'examen de questions relatives à un certain nombre de points de l'ordre du jour. L'introduction de cet élément de discipline permettrait d'utiliser plus efficacement le temps de travail des délégations et les ressources consacrées aux services de conférence.

L'Assemblée générale pourrait mettre en place une autre mesure qui permettrait une meilleure utilisation du temps en donnant aux États intéressés la possibilité de prononcer de brèves déclarations en en distribuant, dans la salle, une version écrite plus longue. Les procès-verbaux et les comptes rendus analytiques reflèteraient, bien entendu, la version complète de chaque déclaration. Cela, à notre avis, permettrait aux États de faire connaître leur opinion sur les points de l'ordre du jour, tout en réduisant les ressources utilisées par les services de conférence.

Notre délégation est convaincue que le Président de l'Assemblée générale doit bénéficier des mêmes services de protocole que le Secrétaire général, y compris lorsqu'il rend visite aux États Membres de l'Organisation. Cela nous permettrait, non pas par des paroles, mais par des actes, de montrer le statut élevé et exceptionnel de l'Assemblée générale. Il importe également de renforcer le rôle des Vice-Présidents de l'Assemblée dans ses travaux en accroissant leur participation concrète à la coordination des consultations portant sur les questions les plus importantes et les plus complexes inscrites à l'ordre du jour.

Enfin, nous pensons qu'il faudrait revenir sur une question qui a fait l'objet de débats actifs entre les groupes régionaux au cours de la dernière session. À notre avis, l'Assemblée générale doit rétablir une représentation régionale équitable au sein du Bureau. On pourrait, dans le cadre de consultations sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale,

mettre au point un modèle pratique qui permettrait de prendre une décision sur cette question.

M. Mohamed (Yémen) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation de la République du Yémen, je tiens à vous remercier et à vous exprimer toute notre gratitude, Monsieur le Président, pour la façon dont vous dirigez cette séance importante. Je remercie également l'ancienne Présidente de l'Assemblée générale, Sheikha Haya Rashed Al-Khalifa, des efforts qu'elle a déployés en faveur de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Je lui souhaite plein succès dans ses futures entreprises.

Je saisis également la présente occasion pour rendre hommage aux deux facilitateurs, les Représentants permanents de Saint-Marin et du Sénégal, de tous les efforts qu'ils ont faits pour diriger les consultations de la soixante et unième session de l'Assemblée générale, qui étaient parfois très complexes. Nous souhaitons également la bienvenue aux Représentants permanents de la Pologne et de l'Uruguay, qui dirigeront les consultations sur cette tâche difficile au cours de la présente session.

Ma délégation appuie également la déclaration prononcée par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Yémen a suivi avec grand intérêt la question de la revitalisation de l'Assemblée générale au cours des dernières sessions. Aujourd'hui, nous examinons cette question en raison du rôle central de l'Assemblée générale en sa qualité de principal organe délibérant de l'ONU, où tous les États Membres sont représentés sur un pied d'égalité et où des politiques sont élaborées et des débats organisés.

La revitalisation de l'Assemblée générale a pour objectif de renforcer son autorité et son rôle, et de lui donner les moyens d'assumer ses responsabilités et ses compétences conformément à la Charte. Elle permettrait également de limiter l'empiètement du Conseil de sécurité sur les domaines relevant de l'Assemblée générale. Nous avons le sentiment que l'empiètement progressif du Conseil sur les compétences de l'Assemblée a créé des tensions et des divergences croissantes entre ces deux organes et que cela finira par paralyser l'Assemblée, ce qui, par ricochet, l'empêcherait de jouer son rôle et de s'acquitter des responsabilités et des mandats que lui a confiés la Charte.

C'est pourquoi nous estimons que la revitalisation de l'Assemblée générale doit être prioritaire dans le processus de réforme générale, afin qu'elle puisse remplir son rôle avec succès. Elle nous exigerait également d'éliminer la redondance et le double emploi et d'éviter d'examiner la même question au sein de plusieurs organes de l'ONU, et permettrait à l'Assemblée de se concentrer sur des questions qui profiteraient de manière concrète à tous les peuples du monde.

Ma délégation souligne qu'il importe de créer un groupe de travail, conformément au paragraphe 2 de la résolution 61/292, sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ouvert à tous les États Membres, chargé d'évaluer et d'analyser l'état d'application des résolutions pertinentes, d'étudier les moyens de renforcer encore le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée. Nous demandons également au Secrétaire général, d'établir sans tarder un rapport sur l'état d'application des résolutions de l'Assemblée générale, conformément à la résolution susmentionnée. De tels rapports devraient être publiés assez longtemps à l'avance pour nous donner suffisamment de temps d'en débattre dans les grandes commissions ou en plénière.

Nous sommes préoccupés par le fait que le travail du Conseil de sécurité est entravé par l'exercice excessif du droit de veto, qui empêche le Conseil d'assumer son rôle principal dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous pensons donc que l'Assemblée générale a un rôle important à jouer dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales lorsque le Conseil de sécurité ne le fait pas, étant donné surtout que tous les États Membres sans exception sont représentés dans cet organe, et non pas quelques rares privilégiés.

Nous devons donc reconnaître le rôle central de l'Assemblée générale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, puisque ce rôle ne relève pas du domaine exclusif du Conseil de sécurité. Cette question concerne tous les États Membres, et ne devrait pas être réservée à quelques-uns, car les divergences qui peuvent exister entre eux, lorsqu'elles surviennent, font souvent obstacle à l'adoption des résolutions appropriées. Le Yémen est conscient du rôle important de l'Assemblée générale dans le choix et la nomination du Secrétaire général, et soutient les efforts de l'Assemblée à cet égard. Nous soulignons que le choix du Secrétaire général doit s'opérer de manière plus

transparente et plus ouverte et doit associer tous les États Membres conformément à la Charte.

Renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée, cela signifie renforcer l'autorité de l'Assemblée. Le Président de l'Assemblée ne pourra pas assumer son rôle de facilitateur si nous ne parvenons pas à faire en sorte que le Bureau soit doté de ressources humaines suffisantes et qualifiées. Nous nous félicitons des réunions périodiques avec les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, et nous demandons que ces réunions se poursuivent afin de parvenir à une plus grande coordination entre les programmes des trois organes. Cela inciterait leur coopération à devenir complémentaire, ce qui permettrait d'améliorer les résultats et d'accroître la crédibilité et le rôle de l'Organisation.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de pouvoir m'exprimer aujourd'hui sur cette question importante, même si je remarque que l'assistance est peu nombreuse, ce qui, je l'espère, ne traduit pas un manque d'intérêt ou un sentiment d'inutilité quant à la question à l'examen.

Tout d'abord, je voudrais rappeler les conclusions tirées par le Groupe de personnalités de haut niveau désigné par le Secrétaire général sur les menaces, les défis et le changement. Le Groupe a noté que

> « [l']Assemblée se dissipe souvent en se noyant dans des débats sur des vétilles ou des questions dépassées. Incapable de trancher la moindre question, elle n'a pas de prise sur les événements. Son ordre du jour surchargé et figé produit des débats répétitifs ». (*A/59/565, par. 241*)

Malheureusement, à notre avis, ces lacunes évidentes menacent désormais de compromettre le processus même de la réforme de l'Assemblée; et à dire vrai, la question à l'examen risque de faire les frais, précisément, des insuffisances qu'elle vise à corriger.

Les débats précédents sur la réforme de l'Assemblée générale ont produit des recommandations utiles et judicieuses, encore que modestes, notamment celles qui ont été formulées par les Vice-Présidents à la soixante et unième session, les Ambassadeurs Bodini et Badji. Peu de ces recommandations ont cependant permis de changer vraiment quoi que ce soit au statu quo ambiant. Au cours des seules dernières semaines, nous avons assisté à l'adoption de bon nombre de résolutions dont le texte n'a pas pratiquement pas changé depuis des dizaines d'années, et qui nourrissent le sentiment d'une Assemblée de plus en plus inadaptée. Ce glissement dangereux vers l'anachronisme est manifeste, par exemple, dans le contraste saisissant entre des résolutions statiques et déséquilibrées sur la situation en Palestine et l'effort renouvelé pour parvenir à des progrès tangibles sur le terrain. Certains des partisans les plus convaincus de ces résolutions dépassées sont les mêmes pays qui participent à l'initiative de cette semaine pour lancer un processus à Annapolis dont nous espérons qu'il aboutira à une paix israélo-palestinienne permanente.

Nous avons aussi assisté récemment à un regain d'intérêt pour la réforme d'autres organes de l'ONU, notamment le Conseil de sécurité. Comme le Président Kerim l'a relevé dans sa déclaration finale le 14 novembre (voir A/62/PV.51), l'un des sept piliers de la réforme du Conseil de sécurité est la nécessité de réformer le système des Nations Unies dans son ensemble. De toute évidence, une réforme significative du système des Nations Unies passe par une réforme significative de l'Assemblée générale, notamment dans des domaines comme le financement de l'Organisation et la prise de décisions par cette dernière.

La convocation du Groupe de travail ad hoc de la session en cours représente une nouvelle occasion pour les États Membres de relancer leurs efforts et de prendre en main le problème de l'efficacité et de la crédibilité de l'Assemblée générale. C'est à nous principalement qu'il incombe, collectivement, de rétablir la confiance du public dans la capacité de l'Assemblée à répondre aux problèmes du monde réel.

Comment cette tâche peut-elle être menée à bien? En premier lieu, nous devons nous inspirer du mandat du groupe de travail établi dans la résolution 61/292 – autrement dit, nous devons évaluer et analyser l'état de l'application des résolutions pertinentes sur la revitalisation, et étudier les moyens de renforcer encore le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée. Ces deux propositions ne s'excluent pas mutuellement. En fait, nous pensons que la meilleure façon de renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée est d'appliquer les résolutions pertinentes en question.

À cet égard, j'aimerais signaler plusieurs recommandations parmi ces résolutions pertinentes qui ont pour objet de réformer les méthodes de travail de l'Assemblée générale.

Il faut à l'évidence rationaliser le programme de travail de l'Assemblée en recentrant celui-ci sur

l'examen des problèmes contemporains. Nous devons abandonner les débats dépassés que l'on recycle d'année en année, et qui ne correspondent plus aux réalités actuelles.

Une plus grande coopération entre les organes principaux, ainsi qu'entre l'Assemblée générale et ses grandes commissions, renforcera leur aptitude à s'acquitter des responsabilités que leur confie la Charte. Une plus grande coopération devrait aussi permettre de simplifier les programmes de travail et de réduire les chevauchements inefficaces et les luttes d'influence entre les organes.

Les États Membres doivent faire preuve de discipline en ce qui concerne la présentation de projets de résolution à l'Assemblée. L'adoption de résolutions sur des sujets dépassés ou obscurs diminue la crédibilité de cet organe, tandis que le rappel sélectif de dispositions de résolutions précédentes affaiblit le statut des nouvelles résolutions.

Ces recommandations, ainsi que beaucoup d'autres adoptées dans les résolutions de sessions antérieures, offrent un matériau amplement suffisant pour lancer une réforme durable. Au cours de la soixante-deuxième session, le groupe de travail doit faire le point sur l'état d'application de ces propositions, et identifier les progrès accomplis et les domaines dans lesquels des résultats tangibles se font attendre. Les propositions constructives et négociées minutieusement qui figurent dans les résolutions antérieures ont déjà tracé la voie pour la revitalisation. Désormais, il est de notre responsabilité collective de suivre cette voie jusqu'à son aboutissement logique : une Assemblée générale dynamique et réactive qui soit capable de dégager un consensus sur les questions les plus importantes pour l'époque contemporaine.

Ma délégation attend avec intérêt de coopérer étroitement avec vous, Monsieur le Président, et avec nos homologues des autres délégations afin de mettre à profit cette occasion de parvenir à des réformes concrètes.

M. Tarragô (Brésil) (*parle en anglais*) : Il n'est pas exagéré de dire que la revitalisation de l'Assemblée générale est l'une grandes questions systémiques qui exige le plus d'attention et nécessite le plus que l'on agisse. Pour rendre sa vitalité à l'Assemblée, il est indispensable de renforcer l'autorité et le rôle du principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU. Cela signifie aussi que son travail doit être organisé et mené d'une manière cohérente avec la place centrale qui lui revient dans le débat sur les solutions aux problèmes internationaux urgents qui se posent à l'heure actuelle et dans la recherche de ces solutions.

Le chemin s'avère long d'ici que ce but soit atteint, mais on observe des progrès. Le cadre conceptuel de la revitalisation a été posé avec clarté par un ensemble de résolutions adoptées au cours des dernières sessions de l'Assemblée. En outre, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport d'octobre 2006 (A/61/483), des mesures concrètes ont été prises dans des domaines comme le rôle du Président et les méthodes de travail de l'Assemblée.

Le moment est venu maintenant d'appliquer les décisions qui ont été prises. Un exemple dans le domaine fondamental du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale vient à l'esprit. Comme cela a été rappelé par le passé, l'Assemblée est compétente pour examiner les questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales, sans préjudice des prérogatives du Conseil de sécurité. Un vecteur possible de cet examen pourrait être les débats thématiques que nous avons entamés précisément dans le cadre de nos efforts pour revitaliser l'Assemblée. Nous pensons qu'il serait approprié que le Président de chaque session propose un nombre croissant de sujets relatifs à la paix et la sécurité internationales à débattre par les États Membres. Cela renforcerait le dialogue indispensable entre le Conseil de sécurité et ceux au nom desquels il agit. Le Conseil bénéficierait de la contribution précieuse des délégations, tandis que l'Assemblée bénéficierait de la participation accrue des États Membres à l'adoption en toute connaissance de cause de décisions qui pourraient influer directement sur leurs intérêts légitimes.

Un autre aspect important de nos efforts pour revitaliser l'Assemblée concerne la sélection du Secrétaire général. Les débats tenus à la soixante et unième session ont été très utiles. Nous considérons que les paragraphes pertinents de la résolution 60/286 sont importants. Le plein respect des décisions qui y figurent permettra à l'Assemblée générale de s'impliquer plus étroitement dans ce processus de sélection. Le moment venu, il sera particulièrement important que le processus de sélection du Secrétaire général soit aussi inclusif et transparent que possible. L'Organisation bénéficiera aussi de l'examen sérieux de l'invitation faite au Conseil de sécurité d'informer l'Assemblée des mesures qu'il prend à cet égard.

Ces mesures concrètes reposent sur la notion cruciale de l'équilibre des pouvoirs parmi les principaux organes de l'Organisation. Nous pensons que l'ONU sera renforcée si nous parvenons à établir entre tous les organes une relation réellement complémentaire et équilibrée, qui leur permette de se renforcer mutuellement, conformément à la Charte. À l'évidence, une réforme véritable du Conseil de sécurité faciliterait le fonctionnement optimal du système, dans l'esprit de la Charte. Un Conseil plus représentatif et plus transparent appuierait une Assemblée générale dynamique et active, de même qu'une Assemblée revitalisée renforcerait la confiance dans un Conseil efficace et adapté.

Il s'agit de certaines des perspectives fondamentales que le Brésil apportera au Groupe de travail spécial créé en vertu de la résolution 61/292. Nous pensons qu'à cette phase de nos travaux, le Groupe doit apporter sa contribution. Sa tâche principale sera de nous aider à appliquer ce qui a été décidé et de poursuivre l'examen des moyens permettant d'améliorer encore les travaux de l'Assemblée générale.

Nous souhaitons progresser rapidement. Monsieur le Président, nous avons été rassurés par votre lettre du 8 novembre et par l'engagement que vous avez pris de désigner les présidents du Groupe de travail, ce que vous avez fait. Nous devons maintenant reprendre les travaux sur cette question systémique fondamentale, le plus tôt possible.

Je saisis cette occasion pour féliciter les Représentants permanents du Paraguay et de la Pologne, qui ont été désignés pour diriger les consultations du Groupe de travail spécial. Ma délégation est disposée à coopérer avec vous, Monsieur le Président, et avec les Coprésidents du Groupe de travail pour progresser sur cette question importante inscrite à notre ordre du jour.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Ma délégation estime que cette question est l'une des plus importantes inscrites à l'ordre du jour de la soixante deuxième session de l'Assemblée générale, puisqu'il s'agit du principal organe délibérant, directeur et démocratique de l'ONU. La revitalisation fait partie intégrante de la réforme générale de l'ONU pour la rendre plus performante et plus efficace. Il s'agit d'un processus dynamique conforme aux paramètres établis dans la Charte, dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et du Sommet du Millénaire.

C'est pourquoi, si nous voulons maintenir l'harmonie et l'équilibre établi par la Charte, il faut respecter les fonctions et les pouvoirs que la Charte confère aux principaux organes de l'ONU, notamment à l'Assemblée générale. Pour parvenir à un multilatéralisme efficace, et pour maintenir le rôle de l'Assemblée en tant qu'instance principale de débat et de règlement des problèmes mondiaux, il faut respecter les compétences établies pour chaque organe.

Le Conseil de sécurité ne doit donc pas empiéter sur les fonctions d'autres organes en établissant des normes, des textes législatifs et même des définitions, car il s'agit de questions qui relèvent directement des fonctions et des pouvoirs de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Pour assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée générale, il importe que l'ONU dispose de ressources suffisantes pour appliquer et mettre en œuvre les programmes et les activités qui lui sont confiés par les mandats que les résolutions adoptées établissent.

Nous approuvons et nous appuyons le Président de l'Assemblée générale concernant les mesures relatives aux cinq points qu'il a identifiés comme priorités mondiales de notre temps – à savoir, les changements climatiques, le financement du développement, la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale, le suivi des mesures pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et la réforme interne de l'ONU. Néanmoins, il conviendrait d'ajouter à ces cinq points le rôle que joue l'Assemblée générale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, notamment lorsque le Conseil de sécurité ne traite pas de certaines situations qui impliquent des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre, le génocide ou les cessez-le-feu. Cela veut dire que l'Assemblée doit adopter les mesures pertinentes pour régler la question lorsque le Conseil de sécurité ne s'acquitte pas de la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe, comme cela a été recommandé par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet du Mouvement des pays non alignés à La Havane.

Pour accomplir un bon travail, il faut disposer des outils nécessaires; de la même manière, pour tenir un débat approprié, approfondi et vaste, les délégations doivent disposer de la documentation que publie le

Secrétariat. Cependant, vendredi dernier dans la soirée, le rapport du Secrétaire général n'était encore pas disponible. L'année dernière, le même rapport a été publié le 2 octobre. Nous pensons que cette situation ne doit pas se reproduire.

Les autres problèmes que nous avons observés pendant cette session concernent, entre autres, le nombre inapproprié de séances consacrées à certaines questions à examiner en plénière. Nous avons vu dans le Journal à de nombreuses reprises que, pour certaines questions, par exemple s'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, une ou deux séances seulement sont prévues, alors que quatre ou cinq séances seraient nécessaires. Nous pensons que l'on pourrait trouver facilement une solution à ce problème, et qu'il suffirait d'examiner le nombre de séances qui ont été consacrées à cette question lors d'une session antérieure, ou, s'il s'agit d'une nouvelle question, de voir l'intérêt que les délégations ont manifesté au cours de réunions officieuses, ou leur coopération dans l'élaboration des rapports du Secrétaire général.

Dans les organes subsidiaires de l'Assemblée générale et dans les commissions techniques, cinq ou six séances sont parfois prévues en même temps, et cela ne permet pas aux délégations de petite taille ou de taille moyenne de participer à toutes ces séances en raison du nombre limité de leur personnel.

À la Sixième Commission, certaines séances ont été organisées au même moment que les consultations sur le droit de la mer et la viabilité des pêches. Cela va à l'encontre de la disposition du paragraphe 133 de la résolution 61/222, dans laquelle l'Assemblée générale a stipulé qu'il faut organiser les séances « en veillant à ce qu'elles ne soient pas programmées à des dates qui coïncident avec la période durant laquelle la Sixième Commission se réunit ». Ce faisant, nous avons resserré la coordination entre les grandes commissions et la plénière, amélioré la préparation de leurs travaux et renforcé le rôle du Bureau.

Nous sommes convaincus que si tous les États se mettent à pied d'œuvre et font preuve de volonté politique, la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale aboutira et permettra ainsi d'accélérer la démocratisation et la réforme de l'ONU que tous attendent.

M. Nguyen Tat Thanh (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation vietnamienne, je rends hommage à l'Ambassadeur Badji, du Sénégal, et à l'Ambassadeur Bodini, de Saint-Marin, pour le zèle avec lequel ils œuvrent à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Ma délégation souscrit elle aussi à la déclaration prononcée par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Cela fait 16 ans que les États Membres prennent de plus en plus conscience de la nécessité de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale pour permettre à l'ONU de mieux faire face aux risques et problèmes qui pèsent actuellement sur le monde et qu'ils y consacrent de vastes ressources. De nombreuses mesures et idées ont été proposées et des efforts dignes de louanges ont été entrepris. Des questions épineuses ont été soulevées pour capter l'attention voulue. Pourtant, nul n'ignore que les résultats escomptés sont loin d'avoir été atteints.

Tout en réaffirmant la position centrale de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant, décideur et représentatif de l'ONU, le Document final du Sommet mondial appelle au renforcement des relations entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux, compte tenu de leurs mandats respectifs, afin que soit assurée une meilleure coordination sur les questions d'actualité qui appellent une action concertée de la part de l'Organisation.

La résolution 60/286 souligne le rôle pivot de l'Assemblée générale dans les questions de portée mondiale et contient diverses propositions sur la manière de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale et d'améliorer son fonctionnement.

Depuis peu, les États Membres mènent des débats interactifs et des consultations sur les activités de l'Assemblée générale. Ils ont récemment adopté par consensus la résolution 61/292, qui rappelle les engagements pris en vue de revitaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Nous sommes d'ailleurs convaincus que le prochain rapport du Secrétaire général sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale nous permettra d'avancer dans la bonne direction. Nous comptons pour cela, Monsieur le Président, sur votre impulsion et vos conseils. Pour l'heure, ma délégation souhaiterait faire les commentaires suivants.

Considérant que la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est l'un des volets essentiels de la réforme de l'ONU et mérite, à ce titre, de rester une priorité, ma délégation note avec satisfaction que les

États Membres et le Secrétariat ont pris un certain nombre de mesures afin d'appliquer les dispositions pertinentes des résolutions. Des progrès ont déjà été réalisés. Ils devraient désormais concerner des questions cruciales, comme la tenue de réunions périodiques entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social ou l'organisation de débats thématiques pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée.

Par ailleurs, nous sommes d'accord avec les nombreux États Membres qui considèrent qu'il reste encore beaucoup à faire pour renforcer le rôle de l'Assemblée générale, sa présidence et ses méthodes de travail; pour améliorer le processus de sélection et d'élection du Secrétaire général; ainsi que pour appliquer convenablement les résolutions de l'Assemblée générale. Il importe à cette fin de resserrer davantage les liens de coopération et la coordination entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux de l'ONU, les institutions internationales et la société civile, ainsi qu'entre les grandes commissions et les organes subsidiaires de l'Assemblée générale, en tenant compte de leurs fonctions et compétences respectives, de manière à maximiser leur efficacité et à éviter les répétitions inutiles d'efforts.

L'autre priorité constante doit être de rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale, de le simplifier et de procéder à la révision de ses mandats en tenant compte des intérêts et préoccupations de base des États membres, principalement des pays en développement, en matière de paix et de sécurité internationales, de développement et des droits de l'homme. Il est tout aussi important d'accorder l'attention voulue au regroupement des rapports dans un souci de qualité et afin d'alléger le fardeau supporté par les États Membres, en particulier ceux qui sont représentés par de petites délégations.

Les travaux de l'Assemblée générale ne pourront être réellement revitalisés qu'à partir du moment où l'ensemble des membres manifesteront la volonté politique et la détermination requises pour permettre à l'Assemblée de mener à bien la mission confiée par la Charte. Nous devons pour cela agir dans le respect des principes de la démocratie, de la transparence et de la responsabilisation. À cet égard, ma délégation est d'avis qu'il faut instituer sans tarder le groupe de travail sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, dont la création est demandée dans la résolution 61/292, et que les États Membres doivent étudier en profondeur les moyens concrets et appropriés de mener à bien la revitalisation.

Enfin, Monsieur le Président, le Viet Nam est prêt à collaborer avec vous et les autres États Membres dans cette importante entreprise.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui pour examiner l'une des plus importantes questions inscrites à l'ordre du jour, celle de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Étant l'organe principal de l'ONU au sein duquel tous les États Membres sont représentés à égalité, l'Assemblée générale doit traiter l'ensemble des questions couvertes par la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale joue un rôle central dans la prise des décisions relatives à la réforme de l'ONU et dans leur mise en œuvre. Conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, nous avons créé la Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, de même que nous avons réfléchi aux autres grandes réformes à mettre en chantier, comme celles du Conseil de sécurité et de la gestion.

Nous devons comprendre qu'il est primordial de revitaliser et de renforcer l'Assemblée générale pour améliorer le fonctionnement de l'ONU en général. J'évoquerai aujourd'hui quatre points à mon avis prioritaires.

Premièrement, j'encourage les États Membres à se pencher sérieusement sur les questions les plus urgentes et les plus graves qui se posent à l'heure actuelle. Vous pouvez compter ici, Monsieur le président, sur tout l'appui et sur toute la coopération du Japon dans la tenue des débats thématiques et autres réunions dont le but est de faire connaître à l'échelle internationale les questions de fond qui sont prioritaires pour les États Membres, de dégager des synergies et de retenir l'attention politique. Nous nous félicitons d'ailleurs du bon déroulement du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, que vous avez présidé en octobre dernier. De même, du 12 au 14 novembre, un débat constructif a été consacré à l'examen du rapport du Conseil de sécurité ainsi qu'aux questions de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité, avec la participation d'un grand nombre d'États Membres. Ce débat a permis de créer un élan

politique en vue des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, que vous superviserez. Il a également permis d'obtenir des résultats concrets durant la session en cours. L'année 2008 sera encore une année très chargée pour l'Assemblée générale. Le Japon est pleinement déterminé à apporter tout son soutien aux tables-rondes sur les changements climatiques qui auront lieu en février, ainsi qu'aux réunions consacrées à la réforme de la gestion, à la lutte contre le terrorisme et aux objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes disposés à participer activement à ces réunions. Toutefois, les débats thématiques doivent être préparés avec soin et suffisamment longtemps à l'avance, si nous voulons qu'ils soient utiles et qu'ils atteignent les objectifs escomptés.

Deuxièmement, les États Membres et le Secrétariat de l'ONU doivent tout mettre en œuvre pour améliorer les travaux de l'Assemblée générale, ainsi que ses décisions, de manière à ce qu'ils soient plus efficaces et plus constructifs. Rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée générale ainsi que ses résolutions permettra de recentrer davantage ses travaux sur les questions prioritaires et de veiller à ce que les messages transmis par l'Assemblée soient orientés vers l'action. Réduire le volume des documents soumis à l'Assemblée et combiner certains rapports séparés permettraient aussi à l'Assemblée de travailler de manière plus efficace et plus efficiente. Ces recommandations ont déjà été faites à de nombreuses reprises dans des résolutions de l'Assemblée générale, mais, jusqu'à présent, aucun progrès significatif n'a été constaté. Le Secrétariat doit déployer des efforts concertés pour réduire le volume et le coût de la documentation.

Troisièmement, afin d'améliorer la coordination entre les organes principaux de l'ONU, les consultations entre les présidents de ces organes, à savoir les présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social et le Secrétaire général lui-même, doivent être renforcées. Nous reconnaissons les efforts particuliers que le Secrétaire général déploie à cet égard. Nous appuyons pleinement la pratique mise en place par le Secrétaire général Ban Ki-moon consistant à faire régulièrement des exposés à l'Assemblée générale et à lui soumettre, si nécessaire, des rapports sur des questions spécifiques. Nous nous félicitons également de la tenue régulière de réunions entre le Président du Conseil de sécurité et le Président de l'Assemblée générale pour favoriser l'examen par l'Assemblée de questions d'intérêt international. Il faut encourager des relations de travail étroites, régulières et constantes entre les organes principaux.

Mon quatrième point porte sur l'application même des décisions. Je voudrais insister sur l'importance de la mise en œuvre des décisions qui ont déjà été prises par l'Assemblée générale. Une revitalisation véritable de l'Assemblée générale est possible grâce à une application rapide et efficace des décisions et des mesures adoptées. L'application des résolutions de l'Assemblée générale est déterminante pour renforcer sa crédibilité. Dans le même temps, les messages et les requêtes de l'Assemblée générale doivent être clairs et précis afin d'être appliqués efficacement. Les mandats issus des résolutions de l'Assemblée générale ne devraient pas être obsolètes ni faire double emploi; ils ne devraient pas non plus se contredire les uns les autres. Ces mandats devraient être revus régulièrement et rationalisés afin de répondre aux exigences actuelles. C'est pourquoi, il importe au plus haut point que les États Membres décident de donner un nouvel élan à l'examen des mandats sous la coprésidence de l'Ambassadeur Kaire Munionganda Mbuende, de la Namibie, et de l'Ambassadeur Rosemary Banks, de la Nouvelle-Zélande. Un groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale est également important pour évaluer l'état d'application des résolutions pertinentes.

Le Japon ne doute pas qu'un débat constructif aura lieu sur cette question importante et espère bien que l'on obtiendra des résultats concrets dans la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la question à l'examen aujourd'hui doit être une question prioritaire pour tout Président de l'Assemblée générale. Renforcer l'organe que vous présidez est à la fois un objectif évident et une nécessité politique.

Il est incontestable que depuis un certain temps déjà, l'Assemblée générale ne joue plus le rôle que lui destinait la Charte des Nations Unies. Il s'agit d'une évolution inquiétante, car un accent exclusif sur les travaux du Conseil de sécurité est politiquement malsain et constitue une menace pour l'équilibre institutionnel de cette Organisation.

Nous continuons de ne trouver qu'un intérêt limité au processus désormais presque traditionnel

consistant à négocier une sorte de résolution générale sur la manière de revitaliser l'Assemblée générale. Plus particulièrement, le passé récent a montré de manière assez claire que, si ces efforts peuvent produire quelques étincelles politiques et peuvent également déboucher sur l'adoption consensuelle de décisions et de résolutions, ils ne peuvent en revanche pas se traduire par un changement politique véritable. Cela n'est en fait pas surprenant. Pourquoi devrait-on attendre un changement de modèle d'un processus qui, dans une large mesure, se révèle être routinier et qui est, ce faisant, l'expression même de la culture politique que l'on entend modifier? En outre, les comités et autres groupes de travail spéciaux chargés de la revitalisation tendent à produire des textes d'une similarité désarmante et qui aboutissent souvent à la répétition de l'affirmation bien connue selon laquelle le problème de la revitalisation de l'Assemblée générale est en fait un problème d'application ou plutôt, pour être plus concret, d'absence d'application des décisions prises.

Nous nous félicitons, bien entendu, de la nomination, ce matin, de nos deux collègues de la Pologne et du Paraguay, et nous les remercions de leur détermination à s'attaquer à cette tâche difficile. Nous voudrions leur suggérer d'axer leurs travaux sur, peut-être, un seul aspect de la revitalisation de l'Assemblée générale.

Un enseignement déterminant à tirer de l'expérience passée est, selon nous, l'importance du leadership. Cette Assemblée gagne en pertinence politique lorsqu'elle est dirigée par quelqu'un qui soit disposé à en diriger véritablement les travaux et à donner des orientations aux États Membres, en s'appuyant, bien sûr, sur de larges consultations. Compte tenu de l'importance de la fonction de président de l'Assemblée, il est assez remarquable que nous n'accordions pas davantage d'attention au processus de nomination et de sélection de nos présidents. Il est évident, Monsieur le Président, que tous vos prédécesseurs ne connaissaient pas cette Organisation aussi bien que vous. Dans certains cas, on a vu des Présidents fraîchement élus fort surpris de découvrir ce que la fonction impliquait en réalité, une fois arrivée à la barre de l'Assemblée. La présidence n'est pas une fonction protocolaire; c'est une position de direction et de responsabilité politique. Nous nous féliciterions donc que, sous votre direction générale, les deux coprésidents du Groupe de travail mènent des consultations sur la manière d'améliorer les mécanismes grâce auxquels l'Assemblée nomme et désigne ses présidents. Il y a eu plusieurs propositions dans le passé sur lesquelles nous pourrions nous appuyer, suggérant des mesures telles que la tenue de réunions informelles, dans le cadre des groupes régionaux ou autre, avec les personnes intéressées par cette fonction, la collecte de documents d'information ou encore tous les autres moyens sur lesquels nous pourrions nous baser. Si une avancée concrète sur cette question devait être le seul résultat des délibérations sur cette question, nous considérerions qu'il s'agirait malgré tout d'un résultat positif.

De plus, nous voudrions naturellement avoir, sous votre direction, une session dynamique de l'Assemblée. Nous vous encourageons en particulier à vous concentrer sur les questions prioritaires que vous avez définies et à recourir de manière très régulière au format des réunions plénières officieuses. Ces réunions pourraient même être plus utiles et produire davantage de résultats concrets encore, si vous fournissiez aux Membres une liste des sujets et des questions que vous désirez qu'ils examinent au titre d'un point particulier. Nous nous félicitons également des exposés faits par le Secrétaire général, comme celui qu'il nous a présenté la semaine dernière. Nous considérons, nous aussi, que ces exposés devraient avoir lieu selon que de besoin, mais nous ne pensons pas qu'ils devraient avoir lieu exclusivement en relation avec ses voyages. Nous nous féliciterions également de l'organisation d'exposés plus ciblés et plus limités sur un petit nombre de sujets, voire sur un seul thème. Nous vous encourageons également à organiser des événements similaires avec d'autres hauts responsables du Secrétariat, tels que les secrétaires généraux adjoints. Les secrétaires généraux adjoints, plus particulièrement, se plaignent souvent qu'ils n'ont pas assez la possibilité de dialoguer avec les États Membres, et les réunions plénières officieuses nous semblent un moyen évident de remédier à cela.

M. Pokhrel (Népal) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation népalaise, je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de débattre de ce point important de l'ordre du jour, concernant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. À cet égard, nous vous remercions de votre déclaration liminaire, Monsieur le Président, et vous assurons de l'appui du Népal dans vos entreprises à cet égard. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous félicitons de l'appel du Secrétaire général Ban Ki-moon à renforcer l'ONU pour un

monde meilleur. Nous ne pouvons pas envisager de renforcer l'ONU sans renforcer l'Assemblée générale et sans en accroître l'efficacité. C'est pourquoi la revitalisation de l'Assemblée générale constitue une question importante et inachevée du programme de réforme de l'ONU.

L'Assemblée générale est le plus haut organe représentatif de l'ONU. Sa composition universelle en fait l'organe directeur de l'ONU qui a le plus d'autorité. Pour l'ensemble des États Membres de l'ONU, une des questions particulièrement prioritaires est celle du renforcement des fonctions délibératives, législatives et décisionnelles de l'Assemblée générale. Si nous ne renforçons pas ces aspects, l'Assemblée générale ne pourra pas être revitalisée.

Au Sommet mondial de 2005, les dirigeants du monde ont appelé à la revitalisation et au renforcement de l'Assemblée générale; il est regrettable cependant que nous n'ayons pas pu faire progresser la revitalisation de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, d'autres organes de l'ONU empiètent sur ses fonctions et des organes extérieurs à l'Organisation les assument également. Le rôle croissant du Conseil de sécurité dans l'adoption de résolutions à caractère législatif, qui auraient autrement nécessité l'examen de l'Assemblée générale, est particulièrement inquiétant.

Il est possible de mener à bien la revitalisation de l'Assemblée, si nous lui soumettons des sujets importants pour examen. Par exemple, la récente réunion de haut niveau sur les changements climatiques, organisée par le Secrétaire général, a montré que l'Assemblée pouvait appeler l'attention sur des questions très pressantes auxquelles le monde est confronté. Davantage de débats thématiques sur des questions actuelles doivent être régulièrement organisés à l'Assemblée.

Le Népal est favorable au renforcement du rôle du Bureau du Président de l'Assemblée générale et à la création d'un mécanisme de consultations institutionnalisé et plus régulier entre le Président et les chefs des autres organes de l'ONU. Le Bureau du Président doit être doté de davantage de ressources.

Nous insistons sur le fait que nous devons renforcer le mécanisme de mise en œuvre des décisions de l'Assemblée générale. De même, nous devons être capables d'éliminer les mandats répétitifs et obsolètes.

Nous nous félicitons de la poursuite du débat au titre du présent point de l'ordre du jour, avec la nomination de facilitateurs. Le Népal s'engage à travailler avec d'autres États Membres pour renforcer cet organe important de l'ONU.

M. Amil (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise voudrait vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous voudrions nous associer à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés en sa qualité de coordonnateur du groupe de travail du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les représentants de Saint-Marin et du Sénégal pour le travail ardu qu'ils ont accompli au cours de la soixante et unième session. Nous nous félicitons de la nomination de nouveaux coprésidents, les représentants du Paraguay et de la Pologne, qui dirigeront nos futurs travaux.

Nous espérons également participer de façon constructive aux délibérations sur cette question importante au cours de la soixante-deuxième session. Les résultats de nos délibérations doivent tenir compte des intérêts et des préoccupations de tous les États Membres de l'ONU. Nous pensons que la question de la revitalisation de l'Assemblée générale est une question politique et non une question de procédure. Là où des divisions subsistent, nous devons nous efforcer collectivement de dégager un consensus.

Le Pakistan demeure préoccupé par le fait que le rôle et l'efficacité de l'Assemblée générale, tels qu'ils sont décrits dans la Charte, sont considérablement et continuellement érodés. En outre, nous continuons de demander la pleine mise en œuvre des résolutions antérieures de l'Assemblée générale sur la revitalisation. Pour que nos travaux produisent des résultats réels, nos consultations doivent être menées de façon ouverte et transparente, en traitant les questions de façon globale.

Nos travaux au cours de la soixante et unième session ont donné lieu à la résolution 61/292 à caractère procédural, qui a un double objectif : demander un rapport actualisé du Secrétaire général sur l'état de mise en œuvre de la résolution 60/286 et créer un groupe de travail à composition non limitée à la soixante-deuxième session. Malheureusement, le rapport demandé n'a jamais été mis à la disposition des États Membres. Le Secrétariat n'a pas non plus mentionné de date de publication. C'est pourquoi nous devrons examiner le rapport à une date ultérieure, dans

le cadre du groupe de travail à composition non limitée. Nous voudrions réaffirmer ici notre souhait que le Secrétaire général présente un rapport de fond à caractère analytique, qui explique pourquoi les décisions relatives à la revitalisation de l'Assemblée générale n'ont pas été appliquées.

L'Assemblée générale est le principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU et doit pouvoir jouer son rôle central de façon efficace. Dans un environnement de plus en plus mondialisé et interdépendant, le multilatéralisme est non seulement souhaitable mais également nécessaire. Dans ce contexte, l'ONU a une possibilité historique de jouer un rôle de premier plan dans les affaires mondiales, mais apparemment, elle n'y parvient pas à cause d'un manque de vision commune aux États Membres.

C'est pourquoi la revitalisation de l'Assemblée ne doit pas être considérée simplement comme une question de procédure, concernant la rationalisation de l'ordre du jour, la réduction des documents et l'amélioration des méthodes de travail. L'Assemblée générale ne sera véritablement revitalisée que si l'ensemble des Membres manifestent la détermination politique de permettre à l'Assemblée de s'acquitter du rôle qui lui est dévolu et d'assumer la responsabilité qui lui incombe en vertu de la Charte des Nations Unies. Il est tout aussi important de mettre fin à l'érosion du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale, essentiellement par le Conseil de sécurité et, dans une certaine mesure, par le Secrétariat et d'inverser la tendance.

Pour notre délégation, le point crucial de la revitalisation est le renforcement de l'autorité et du rôle de l'Assemblée générale. Les conditions préalables pour obtenir ce résultat requièrent, premièrement, le plein respect du rôle et des fonctions que la Charte a prévus pour l'Assemblée; deuxièmement, l'engagement du Conseil de sécurité de ne pas empiéter sur les questions qui relèvent de la compétence de l'Assemblée; troisièmement, un nouvel engagement politique de tous les États Membres de mettre en œuvre les décisions de l'Assemblée sur une base non sélective et non discriminatoire; quatrièmement, la fourniture de ressources financières adéquates pour mener à bien toutes les activités prévues.

Voici quelques autres idées à examiner. Premièrement, il convient de donner à l'Assemblée générale un rôle d'examen plus grand et un rôle résiduel en matière de paix et de sécurité, par exemple en redynamisation des procédures historiques, telles que « L'union pour le maintien de la paix » [résolution 377 (V)], et en examinant des questions « oubliées » concernant des crises complexes, notamment par l'intermédiaire du Conseil économique et social, de la Commission de consolidation de la paix et d'autres commissions techniques.

Deuxièmement, un mécanisme de suivi et de mise en œuvre pourrait être créé par l'Assemblée générale pour examiner et se prononcer sur la mise en œuvre des nombreuses décisions et recommandations adoptées par l'Assemblée. Ce mécanisme pourrait également être lié à l'examen des mandats.

Troisièmement, nous apprécierions que le Secrétaire général fasse des exposés réguliers à l'Assemblée générale.

Quatrièmement, l'Assemblée générale devrait suivre avec plus d'attention les délibérations et les décisions du Conseil de sécurité.

Cinquièmement, il est évident à notre avis qu'il faut renforcer le rôle de l'Assemblée générale en matière de gestion financière et administrative, et de supervision de toutes les décisions et dépenses de l'ONU.

À notre avis, le fait que les résolutions et décisions de l'Assemblée ne soient pas mises en œuvre est l'un des principaux facteurs qui expliquent pourquoi sa crédibilité et son efficacité se sont érodées. Par le passé, nous avons suggéré la création d'un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de ces résolutions. Nous voudrions exhorter les membres à continuer d'étudier cette idée.

Enfin et surtout, le Pakistan appuie les efforts déployés pour renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale. Nous continuons d'inviter le Secrétaire général à tenir informé le Président au moins deux fois par mois de toutes les activités menées à l'ONU, en particulier au Conseil de sécurité. Le Président devrait également être autorisé à demander des informations spécifiques sur toute situation ou question au Président du Conseil de sécurité et à celui du Conseil économique et social, ainsi qu'au Secrétaire général. Nous plaidons en faveur d'une meilleure coordination dans ce domaine. Dans le cadre de ce processus, le Pakistan continuera de travailler de manière constructive pour que le rôle de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et directeur et le plus représentatif de l'ONU soit restauré.

M. Sow (Guinée) : L'examen approfondi des voies et moyens permettant le renforcement du rôle, de l'autorité, de l'efficacité et de l'efficience de l'Assemblée générale est au cœur de la préoccupation des États Membres de notre Organisation. Ma délégation voudrait vous exprimer, Monsieur le Président, toute son appréciation pour l'inscription, en bonne place, de cette question à notre ordre du jour.

J'aligne ma déclaration sur celle du représentant de l'Algérie, faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Pour commencer, j'aimerais féliciter le Groupe de travail, notamment les deux derniers facilitateurs, l'Ambassadeur Badji, du Sénégal et l'Ambassadeur Bodini, de Saint-Marin, pour les efforts inlassables et fructueux qu'ils ont déployés depuis mars 2007 dans la conduite des consultations qui ont abouti à l'adoption par consensus de la récente résolution 61/292 sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

En dépit de la délicatesse et de la complexité du sujet, des avancées sont enregistrées, que ma délégation accueille avec intérêt. Il convient, à cet égard, de se réjouir du rôle de plus en plus central que joue l'Assemblée générale dans le processus de réforme de l'ONU et dans la mise en œuvre des décisions issues des conférences et sommets de nos chefs d'État et de gouvernement. Il en résulte un renforcement de la coopération et de l'équilibre entre l'Assemblée générale et les organes principaux de l'Organisation, notamment avec le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le Secrétariat, sur la base des mandats que la Charte confère à chacun de ces organes.

La tenue de grands débats thématiques favorise l'interaction et l'accord entre les États Membres sur les principales ou urgentes questions, de fond ou d'actualité, touchant un vaste registre de domaines, dont la prévention et la gestion des crises, les objectifs du Millénaire pour le développement, le terrorisme, les changements climatiques, le dialogue entre les cultures et les religions, entre autres.

De même, l'implication active des organisations non gouvernementales, de la société civile et du secteur privé dans le processus d'échanges d'idées renforce l'Assemblée générale en tant qu'instance universelle représentative et principal organe délibérant de notre Organisation. Ma délégation marque également sa satisfaction de voir la consolidation des liens de concertation de l'Assemblée générale avec les parlements nationaux et régionaux, en particulier par l'intermédiaire de l'Union interparlementaire.

L'évocation de ces aspects positifs et encourageants du processus de revitalisation de l'Assemblée ne doit toutefois pas cacher les obstacles et les défis qu'il reste à surmonter pour nous assurer de progrès irréversibles. Nous devons, ce faisant, veiller au maintien d'un meilleur équilibre entre l'action de l'Assemblée générale et celle du Conseil de sécurité, en mettant la première à l'abri de l'empiètement du second. Une fois encore, nous devons appeler le Conseil de sécurité à mettre l'Assemblée générale au courant des mesures qu'il aura prises en vue de mieux l'informer et de lui présenter périodiquement pour examen, conformément aux Articles 15 et 24 de la Charte, des rapports sur des sujets spéciaux dans lesquels sont étudiées des questions d'actualité intéressant la Communauté internationale.

La revitalisation de l'Assemblée générale présuppose par ailleurs le renforcement du Bureau de son Président, ainsi que l'enrichissement et la consolidation de sa mémoire institutionnelle. L'Assemblée doit notamment s'employer à rendre disponibles les ressources financières et humaines pour l'exécution de ses programmes et tâches les plus pressantes.

En ce qui concerne l'amélioration des méthodes de travail de l'Assemblée générale, ma délégation souhaiterait la poursuite diligente de la revue et du travail d'examen de la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée et de ses grandes commissions. Le moment est venu pour le Bureau, en tant que principal conseiller de l'Assemblée, d'être réactivé, de manière à faire des recommandations concises sur les méthodes de travail de l'Assemblée générale, conformément à la résolution 58/316.

Toutes les mesures de suivi et les propositions de réformes doivent être envisagées et prises de manière ouverte, transparente et orientée sur des résultats, en se fondant sur les thèmes et objectifs prioritaires de l'Organisation.

Je voudrais, pour terminer, souligner que l'application des résolutions de l'Assemblée générale est une des clefs de la revitalisation. C'est pourquoi, je lance un appel au Secrétariat pour qu'il continue de nous fournir, aux fins des dispositions nécessaires, les informations utiles sur l'état d'application des résolutions prises en la matière, notamment par la mise à jour de son excellent rapport (A/61/483), et ce,

conformément à l'esprit de la résolution 61/292 du 2 août 2007.

Je me félicite du choix de nos collègues de Pologne et du Paraguay comme facilitateurs du Groupe de travail à composition non limitée sur la revitalisation de l'Assemblée générale et les assure de la coopération de notre délégation.

M. Natalegawa (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat sur l'orientation de l'organe qui représente le mieux les aspirations de la communauté mondiale des nations. Nous exprimons également notre reconnaissance aux Représentants permanents du Sénégal et de Saint-Marin de l'important travail qu'ils ont accompli, en tant que facilitateurs, sur la revitalisation du rôle et de l'autorité de l'Assemblée générale.

Ma délégation appuie les efforts en vue de renforcer le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale. Elle s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les efforts de revitalisation de l'Assemblée générale doivent viser à renforcer son rôle en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons, certes, les efforts déployés pour rendre l'Assemblée générale plus autonome et plus efficace, mais l'Assemblée ne pourra cependant être considérée comme revitalisée que lorsque certains facteurs fondamentaux seront réglés. La mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale est une nécessité évidente. Il convient de déployer d'énergiques efforts dans cette direction. Bien évidemment, il importe de veiller à ce que toutes les résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale sur la revitalisation soient mise en œuvre promptement.

La revitalisation suppose aussi la restructuration des relations complémentaires entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité dans un esprit de partenariat et dans le plein respect des responsabilités des deux organes en vertu de la Charte. Une Assemblée générale revitalisée est également une Assemblée qui prouve sa capacité de se pencher sur des questions internationales importantes de manière prospective. La tenue de débats thématiques est une évolution positive. C'est également une Assemblée qui renforce le dialogue de fond et la coopération qui existent avec le Conseil économique et social aux fins de la promotion des synergies. La Commission de consolidation de la paix et le Conseil des droits de l'homme, qui viennent d'être créés, ont besoin de l'appui et des orientations d'une Assemblée revitalisée afin d'accomplir leurs tâches difficiles.

La volonté politique est essentielle, et les États Membres doivent en faire montre de manière visible en mettant en place une Assemblée générale vigoureuse. L'Indonésie appuie et préconise l'application des résolutions précédentes de l'Assemblée générale portant sur la revitalisation. Nous partageons les préoccupations exprimées par les autres délégations quant au fait que le rôle de l'Assemblée s'est érodé au fil des ans et qu'il convient de le rétablir conformément au mandat confié par la Charte. Ma délégation appuiera toute nouvelle résolution de fond et globale à cette fin.

Nous pensons que l'Assemblée devrait adopter des résolutions plus axées sur l'action et plus rationnelles. Nous devons planifier et organiser efficacement notre travail dans les multiples commissions, y compris des débats ciblés. Il faut éviter les mandats qui font double emploi ou qui se recoupent. La rationalisation ne doit toutefois pas se faire aux dépens des questions de fond.

L'Indonésie réaffirme sa coopération et son appui en faveur d'une revitalisation globale et significative de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 13 h 5.